

EXCLUSIF

LES ANNÉES LIBÉRALES ONT PROFITÉ AUX INGÉNIEURS PRIVÉS

La part des honoraires versés aux firmes de consultants et de génie-conseil sur les contrats routiers du ministère des Transports du Québec a grimpé de près de 40 % depuis 2003.

PAGE A2

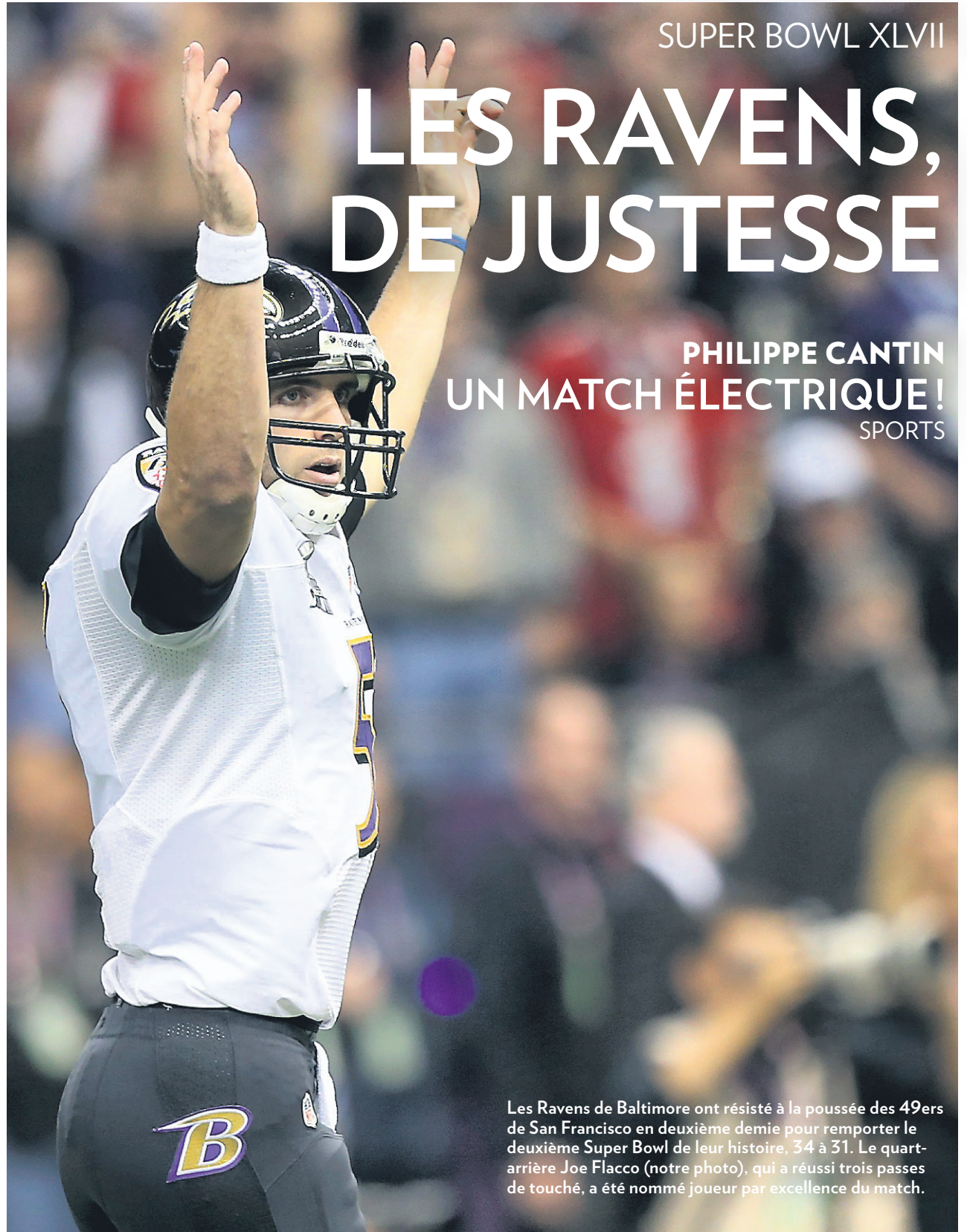


LA PRESSE AU MALI LE CAUCHEMAR DE TOMBOUCTOU



Libérés, les habitants de la ville racontent 10 mois d'enfer sous l'emprise des islamistes.
PAGE A4

PHOTO FRED DUFOUR, AGENCE FRANCE-PRESSE



SUPER BOWL XLVII

LES RAVENS, DE JUSTESSE

PHILIPPE CANTIN
UN MATCH ÉLECTRIQUE!
SPORTS

Les Ravens de Baltimore ont résisté à la poussée des 49ers de San Francisco en deuxième demie pour remporter le deuxième Super Bowl de leur histoire, 34 à 31. Le quarterback Joe Flacco (notre photo), qui a réussi trois passes de touché, a été nommé joueur par excellence du match.

PHOTO SEAN GARDNER, REUTERS

EXCLUSIF

L'EX-PDG DE RONA SE VIDE LE CŒUR

AFFAIRES



Robert Dutton

PHOTO ANDRÉ PICHETTE, ARCHIVES LA PRESSE



YVES BOISVERT
ET LA LENTEUR DE LA JUSTICE PAGE A8

PATRICK LAGACÉ
ET L'ANGLAIS DE PAULINE PAGE A10

EXCLUSIF

PAS DE PATINOIRE DANS LES RUELLES

PAGE A2

VICTIMES DE L'AMIANTE UN RECOURS COLLECTIF EN VUE

PAGE A6



PHOTO EDOUARD PLANTE-FRÉCHETTE, LA PRESSE

Erik Cole a inscrit le but de la victoire hier, au Centre Bell.

UN WEEK-END PARFAIT

Le Canadien remporte ses deux matchs du week-end et s'approche à un petit point du premier rang dans l'Association de l'Est.

SPORTS

ESSAYEZ-LES !

1-855-BMW-6782
testbmw.ca

Voir page 3 du cahier AUTO

MON CLIN D'ŒIL STÉPHANE LAPORTE
Montréal dévoile ses demandes pour le nouveau pont Champlain :
ça va être 3%.

Venez voir mon blogue ! www.lapresse.ca/laporte



L-V 621 924 987 651



Vous entendez mais ne comprenez pas toujours?
Venez faire l'examen de dépistage auditif.

- RÉDUCTION DES BRUITS DE FOND
- MAXIMISATION DE LA PAROLE

Une prothèse auditive **SANS FRAIS ET SANS LIMITE D'ÂGE**, selon les règles de la RAMQ.
Une évaluation est requise par l'audioprothésiste pour le choix du modèle de prothèse auditive.

1 800 422-6181

Laflamme & Associés
AUDIOPROTHÉSISTES
40 ans d'évolution
Montréal 525, rue Sherbrooke Est

514 849-4500
www.laflammeetassocies.com

Longueuil 774, Fréchette 450 396-4848	Laval 1435, boul. Saint-Martin Ouest 450 629-9887	Mont-Saint-Hilaire 261, boul. Laurier 450 396-4848	Saint-Jean-sur-Richelieu 900, boul. Séminaire Nord bureau 140 450 349-1260	Cowansville 370, rue de la Rivière 450 378-7337	Granby 320, boul. Leclerc Ouest 450 378-7337
--	---	---	--	--	---

ACTUALITÉS

FIRMES DE CONSULTANTS ET DE GÉNIE-CONSEIL

Les honoraires ont bondi sous le gouvernement Charest

EXCLUSIF

BRUNO BISSON

La part des honoraires versés aux firmes de consultants et de génie-conseil sur les contrats annuels de travaux routiers du ministère des Transports du Québec (MTQ) a augmenté en moyenne de presque 40 % au cours des neuf ans du gouvernement libéral de Jean Charest, par rapport au régime précédent.

Selon des données obtenues par l'Association professionnelle des ingénieurs du Québec (APIGQ) en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, le MTQ versait une moyenne de 98 795 \$ en honoraires pour chaque tranche de 1 million de dollars investis en travaux routiers entre 2000 et 2002. Ces honoraires ont représenté en moyenne moins

de construction et d'honoraires professionnels au fil des années soulève des questions « qui devraient peut-être intéresser la commission Charbonneau », au moment où se multiplient les témoignages établissant des liens entre les firmes privées de génie-conseil et le financement des partis politiques provinciaux.

M. Gagnon a relevé en particulier les données de l'exercice financier 2003-2004, qui coïncide avec l'arrivée au pouvoir des libéraux, élus le 14 avril 2003. Cette année-là, la part relative des honoraires professionnels a soudainement bondi de 101 452 \$ à 124 192 \$ pour chaque tranche d'un million de dollars investis dans la construction.

Au cours des deux années subséquentes, souligne M. Gagnon, la somme des contrats de construction accordés par le MTQ est passée

Dans une brève déclaration à *La Presse*, Sarah Bensadoun, porte-parole du MTQ, a affirmé qu'il « n'existe aucune corrélation possible entre les montants payés en honoraires professionnels et les sommes versées en contrats de construction, à l'intérieur d'une même année. Les coûts d'ingénierie et de construction ne surviennent pas tous en même temps au cours du développement d'un projet, qui peut s'étaler sur plusieurs années. »

À titre d'exemple, explique M^{me} Bensadoun, un projet de construction routière fait d'abord l'objet de plusieurs relevés préliminaires, d'études d'avant-projet et de conception, puis de plans et de devis, qui peuvent coûter des dizaines de millions, dans le cas de grands projets. Les premiers travaux de

construction peuvent commencer des années plus tard, et ne seront donc pas comptabilisés dans les dépenses du MTQ pour la même période que les services professionnels liés au même projet.

Le MTQ n'a, par ailleurs, pas voulu commenter l'augmentation du poids relatif des honoraires professionnels sur le coût global des investissements routiers annuels depuis 2003.

Pour le Ministère, ces relations statistiques entre les budgets annuels des services professionnels et les coûts de construction n'ont aucune signification.

De 47 à 376 millions

Le président de l'APIGQ estime, au contraire, qu'elles prennent tout leur sens quand on les replace dans leur contexte historique. Après les élections d'avril

2003, rappelle-t-il, le gouvernement Charest avait évoqué le piteux état des finances publiques pour décréter des coupes de près de 800 millions dans les dépenses gouvernementales.

La réingénierie de l'État, affirme M. Gagnon, n'a cependant pas touché l'ingénierie privée. Après des investissements routiers qui ont atteint un record de plus de 1 milliard l'année précédente, le MTQ a consacré 647 millions en travaux dans son réseau, en 2003 – une baisse de presque 40 %.

« La baisse a été bien moins importante pour les consultants: 25 %, ajoute M. Gagnon. Et, deux ans plus tard, leurs honoraires dépassaient de 30 millions le record enregistré en 2002. »

Selon les données du MTQ, les investissements annuels dans les routes et les ponts ont été multipliés par six, au Québec, depuis l'année 2000. Ils sont passés de moins de 490 millions en 2000-2001 à plus de 2,8 milliards l'année dernière.

Durant la même période, le coût des honoraires professionnels versés par le MTQ a été multiplié par sept, passant de 47,3 millions en 2000-2001 à plus de 376 millions l'an dernier.

Le président de l'Association professionnelle des ingénieurs du Québec a estimé que l'évolution inégale des dépenses annuelles de construction et d'honoraires professionnels soulève des questions « qui devraient peut-être intéresser la commission Charbonneau ».

de 10 % de la valeur des contrats routiers attribués par le MTQ durant cette période.

En comparaison, les sommes consacrées aux services de consultants ont représenté 13,7 % de la valeur totale des contrats routiers du MTQ réalisés entre 2003 et 2012. Durant cette période, la part relative des honoraires professionnels versés par rapport aux travaux routiers s'est élevée à 136 873 \$ par tranche d'un million de dollars investis en construction par le MTQ (voir tableau). C'est une hausse de plus de 38 % par rapport à la période 2000-2002.

Dans une entrevue à *La Presse*, le président de l'APIGQ, Michel Gagnon, a estimé que l'évolution inégale des dépenses annuelles

de 647 millions à près de 912 millions par année, une hausse de 40 %.

Durant la même période, les dépenses en honoraires professionnels du MTQ sont passées de 80,4 millions à 136,5 millions, une hausse de 70 %.

Aucune corrélation, dit le MTQ

Ces données ont été commandées au ministère par l'APIGQ, l'automne dernier, pour illustrer l'évolution du recours aux firmes d'ingénieurs privées par le MTQ, où travaillent la majorité des ingénieurs de l'État.

Elles compilent séparément les dépenses annuelles du MTQ consacrées aux contrats de construction et le coût des services professionnels engagés par le Ministère.

HONORAIRES PROFESSIONNELS ET CONTRATS DE CONSTRUCTION D'AXES ROUTIERS

Exercice financier	Honoraires professionnels (\$)	Contrats de construction (\$)	Honoraires professionnels par million de dollars de contrats (\$)
2000-2001	47 354 400	489 284 000	96 783
2001-2002	61 422 700	625 792 000	98 152
2002-2003	106 694 900	1 051 681 000	101 452
2003-2004	80 400 000	647 385 000	124 192
2004-2005	96 500 000	740 383 000	130 338
2005-2006	136 500 000	911 719 000	149 717
2006-2007	135 700 000	990 623 932	136 984
2007-2008	206 268 920	1 348 263 672	152 989
2008-2009	293 806 863	2 145 830 853	136 920
2009-2010	342 665 456	2 443 891 151	140 213
2010-2011	361 158 233	2 812 178 618	128 426
2011-2012	376 507 958	2 850 638 983	132 078

Source: Transports Québec

La Ville détruit deux patinoires de ruelle

Des familles dénoncent les employés municipaux, qui disent avoir agi à la suite d'une plainte

EXCLUSIF

ISABELLE DUCAS
COLLABORATION SPÉCIALE

Des familles du quartier Villeray, à Montréal, ont vécu une grande déception il y a deux semaines: les deux patinoires qu'elles avaient patiemment fabriquées dans leur ruelle ont été complètement détruites par des employés municipaux, sous prétexte qu'un voisin avait fait une plainte.

Les parents dénoncent cette situation et soulignent que les ruelles de la ville sont un formidable attrait pour empêcher l'exode des jeunes familles vers les banlieues – l'un des objectifs de la politique familiale de la Ville de Montréal.

« Ça fait six ans qu'on fait une patinoire derrière la maison, nos trois garçons passent des heures chaque semaine à jouer au hockey dehors avec plusieurs petits voisins, raconte Mélanie Cyr, l'une des citoyennes concernées. Jamais personne ne s'est plaint, alors quand j'ai vu les cols bleus répandre du gravier sur notre glace, je n'en revenais pas. »

« J'étais tellement déçu parce qu'on a beaucoup travaillé pour faire la patinoire », souligne son fils Albert, 11 ans, qui chausse parfois ses patins le midi, en venant dîner à la maison.

Les employés municipaux ont affirmé qu'ils ont agi à la suite d'une plainte.

Ils ont également recouvert de gravier la patinoire de Sylvain Guilbault et son voisin, un peu plus au nord dans la ruelle. « On n'a reçu aucun avis de la Ville, dit le père d'un garçon de 7 ans. On pensait même que c'était un voisin qui était venu lui-même détruire la patinoire. »



« Les parents n'ont qu'à emmener leurs enfants jouer au parc Jarry ou dans la cour d'école », a affirmé une dame dont la cour donne sur l'une des petites patinoires.

Les patineurs de ruelle n'ont pas baissé les bras: ils ont ressorti leurs boyaux pour refaire la patinoire, qui fait une quinzaine de mètres de longueur, et ont interpellé leurs élus municipaux pour dénoncer la situation.

« On nous dit que les jeunes sont trop sédentaires, qu'ils ne jouent pas assez dehors, note Sylvain Guilbault. Nos enfants aiment sortir et bouger parce qu'il y a une patinoire derrière la maison. Pendant les vacances des Fêtes, il y avait parfois une dizaine d'enfants qui patinaient ici. »

« La Ville cherche des façons de retenir les familles en ville, ajoute sa conjointe Danièle Racine. Pour nous, une patinoire dans la ruelle,

ça rend la vie montréalaise plus intéressante. » Mélanie Cyr raconte d'ailleurs que son conjoint et elle, parents de trois jeunes garçons, ont songé à déménager en banlieue, où

patinoires, estime que les ruelles ne sont pas des terrains de jeu. « En cas d'urgence, je veux pouvoir sortir de ma cour en toute sécurité, dit la dame, qui ne veut pas dévoiler son

« On n'a reçu aucun avis de la Ville. On pensait même que c'était un voisin qui était venu lui-même détruire la patinoire. » – Sylvain Guilbault, résidant du quartier Villeray

ils pourraient avoir une maison et une cour plus vastes. Ils ont changé d'idée au moment où ils ont commencé à patiner dans la ruelle.

Mais tous ne partagent pas leur point de vue. Une voisine, dont la cour donne directement sur l'une des petites

identité. Les parents n'ont qu'à emmener leurs enfants jouer au parc Jarry ou dans la cour d'école. »

Les parents affirment qu'ils font attention pour ne pas nuire aux voisins, par exemple en ne poussant pas de neige devant leur clôture. Et s'ils

vont parfois patiner ailleurs, ils soulignent qu'il n'y a rien de mieux qu'une patinoire derrière la maison pour inciter les enfants à prendre l'air. « Ils peuvent sortir jouer même si les parents sont occupés, dit Sylvain Guilbault. Et puis, sur les patinoires municipales, comme au parc Jarry, il y a souvent des grands qui jouent trop dur pour les plus jeunes. »

La conseillère municipale de Villeray, Elsie Lefebvre, croit que les citoyens ont raison de réclamer le droit de pratiquer des sports d'hiver dans la ruelle. D'ailleurs, plusieurs ruelles de son quartier sont dotées de patinoires aménagées par les résidents, indique-t-elle. « Je planchais déjà sur un projet de ruelle blanche pour améliorer la qualité de vie des familles. Quand j'ai appris qu'une patinoire pour enfants avait été détruite par la Ville dans mon propre quartier, j'ai trouvé ça épouvantable », dit la conseillère, leader de l'opposition au conseil municipal. « Je suis résolue à faire changer cette approche de la Ville, on doit appuyer les initiatives citoyennes et non pas les décourager. » La conseillère note que les arrondissements permettent que les ruelles soient parfois bloquées en cas de travaux de construction. Pourquoi pas pour permettre aux enfants de s'amuser ?

La conseillère organise d'ailleurs un point de presse ce matin dans la ruelle en question, avec Louise Harel, chef du parti Vision Montréal, pour annoncer de quelle façon elle tentera de convaincre les élus municipaux de laisser les familles profiter pleinement des ruelles.

À UN DOIGT

DE TOUS VOS

MESSAGES.

Le BlackBerry® Z10 avec sa nouvelle façon de consulter les messages.

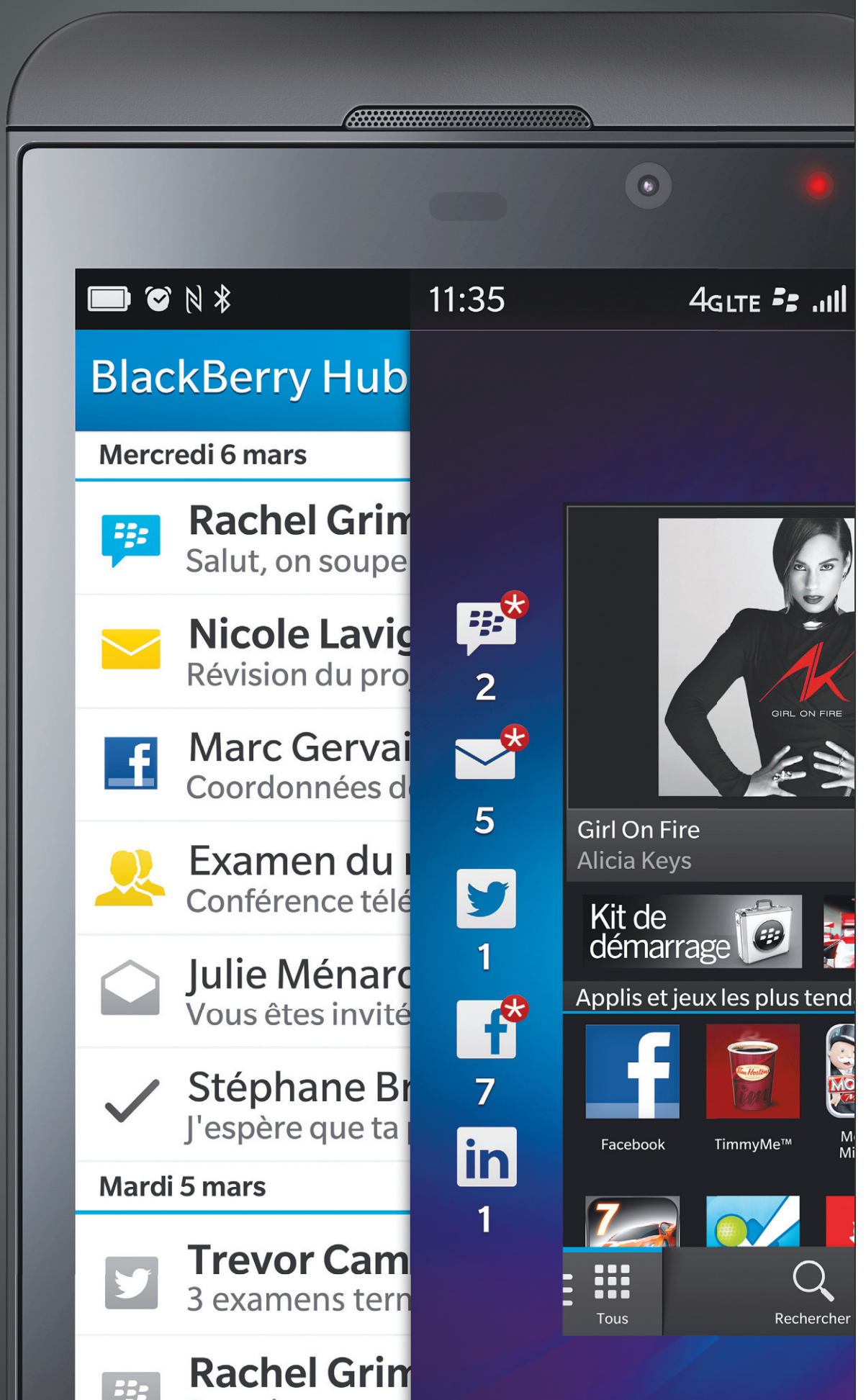
Le nouveau et révolutionnaire BlackBerry Z10 vous permet, à partir de n'importe quelle application, de jeter un coup d'œil à vos messages, puis d'y répondre dans le BlackBerry Hub ou de retourner faire ce que vous faisiez.

blackberry.com

 **BlackBerry**

Allez de l'avant

© Research In Motion Limited, 2013. Tous droits réservés. BlackBerry®, RIM®, Research In Motion® et autres marques de commerce, noms et logos reliés appartiennent à Research In Motion Limited et sont déposés et/ou utilisés aux États-Unis et partout dans le monde.



LA PRESSE AU MALI



Les femmes sortent de nouveau sans voile noir dans les rues de Tombouctou, libéré par les soldats français et maliens.

PHOTO JÉROME DELAY, ASSOCIATED PRESS

La vie au « Tombouctoustan »

Pendant 10 mois, les islamistes purs et durs d'Ansar Dine ont terrorisé les 55 000 habitants de Tombouctou. Ils fouettaient, coupaient des mains, violaient des femmes et jetaient des gens en prison sans raison. Dix mois d'enfer, dix mois de cauchemar. Une ville entière prise en otage. La semaine dernière, les armées française et malienne ont chassé les islamistes. Libérés, les gens osent enfin parler. Témoignages.

MICHÈLE OUIMET
ENVOYÉE SPÉCIALE

TOMBOUCTOU

Azahara est une des plus belles filles de Tombouctou. Teint foncé, traits fins, sourire angélique. Elle a 20 ans et elle s'est toujours promenée la tête haute dans les rues de la ville.

Lorsque les islamistes d'Ansar Dine ont pris le pouvoir, en avril 2012, elle a recouvert sa tête d'un grand foulard qui ne laissait apparaître que ses yeux foncés, où brillait une lueur de défi.

Ansar Dine patrouillait dans les rues en voiture ou à pied. Les hommes armés s'assuraient que les femmes se couvraient de la tête aux pieds, que les enfants n'écoutaient pas de musique, que les hommes laissaient pousser leur barbe, qu'ils ne parlaient pas aux femmes et qu'ils retroussaient le bas de leurs pantalons pour qu'il ne touche pas la terre, car c'était impur.

Les islamistes se promenaient avec leur longue tunique et leurs kalachnikovs, à la recherche de la moindre infraction au code islamique. Personne n'osait les défier, même lorsqu'ils fouettaient

des femmes et des enfants sur la grande place du marché ou coupaient les mains des voleurs. Souvent, ils entraient dans les maisons, houspillaient les gens ou cherchaient les femmes en âge de se marier.

Ces patrouilles étaient dirigées par le chef de la police islamique, Mohammed Mossa, la terreur de Tombouctou.

En novembre, cinq hommes ont arrêté leur camion devant la maison d'Azahara. Ils l'ont accusée de ne pas se couvrir convenablement. Ils l'ont jetée dans la boîte de leur camionnette, puis ils ont filé jusqu'à la « prison » des femmes.

La prison n'était qu'un petit local qui jouxtait la Banque du Mali, où était installé un guichet automatique. L'espace est exigu, à peine six pieds sur trois. Parfois, 12 femmes s'y entassaient pendant des jours.

Azahara a été chanceuse : lorsqu'elle est arrivée à la prison, il n'y avait personne. Elle avait peur, terriblement peur. Elle s'est débattue et son pied a frappé la porte de verre, qui s'est fracassée. Un morceau de vitre a profondément entaillé son mollet. Elle saignait, sa jambe était enflée. Elle a fait une crise et elle s'est évanouie. Les hommes l'ont amenée à l'hôpital. Un médecin a cousu rapidement sa plaie, puis les islamistes l'ont ramenée dans la minuscule prison.

Azahara se tait et fixe le sol. Son père la pousse gentiment.

« Tu dois tout raconter », lui dit-il. Sa mère la couve des yeux.

Azahara hésite, puis reprend le fil de son récit. Elle est restée enfermée pendant deux jours et deux nuits. Il n'y avait pas de toilettes. L'odeur de ses excréments la prenait à la gorge. Elle avait des crises de panique. Des voisins lui apportaient de l'eau en cachette. Ses parents sont venus voir Mohammed Mossa. Ils l'ont supplié de libérer leur fille, mais il a refusé.

La deuxième nuit, la mère et la tante d'Azahara se sont couchées près de la grille de la prison et elles ont tenu la main d'Azahara à travers les barreaux.

Au petit matin, cinq hommes les ont chassées en criant : « Dégage ! » Puis ils ont pris Azahara, ils l'ont amenée à l'intérieur de la banque et ils l'ont violée, un après l'autre, longuement, brutalement.

Ils l'ont ensuite libérée. Azahara était vierge.

■■■

Les gens de Tombouctou ont tous une histoire d'horreur à raconter. Fatima Cissé, 13 ans, a reçu 15 coups de fouet parce que son voile ne cachait pas complètement son visage. Les islamistes l'ont amenée à la prison, où elle est restée pendant deux jours, en compagnie de 12 autres femmes, sans boire ni manger et sans avoir accès à une toilette. L'odeur était insupportable. Elle a reçu 15 coups de fouet.

Quatre hommes, assis sur le trottoir en face de la prison, boivent du thé. Ils secouent la tête lorsque je leur parle de Mohammed Mossa, la terreur de Tombouctou.

« Les islamistes étaient armés et nous, on n'avait que nos mains nues. On ne pouvait rien faire », explique Hamey Cissé.

« Tout le monde avait peur de Mohammed Mossa, le cauchemar de Tombouctou », ajoute son ami Kader Touré.

« On a manifesté trois fois, mais les islamistes nous ont tiré dessus », ajoute Hamey Cissé. Il sort son cellulaire et me montre une vidéo. Des hommes et des femmes marchent dans la rue, puis les islamistes tirent des coups de feu ; la foule se disperse en criant.

Les gens ont appris à se taire. La peur était forte, puis s'est dissipée. Tombouctou était pris en otage, perdu au fond du Sahara.

Le maire, Halle Ousmane, n'a pas fui, contrairement à la plupart des notables. Il est resté et il a vu. Il savait que les femmes étaient emprisonnées dans une pièce à peine plus grande qu'une salle de bains et qu'elles étaient violées. Il savait aussi que des enfants de 10 ans étaient fouettés parce qu'ils écoutaient de la musique sur un cellulaire.

Lui aussi a appris à se taire.

■■■

Salaka Jitay fréquentait un homme marié. Elle savait qu'elle risquait gros. Si les hommes d'Ansar Dine l'apprenaient, elle serait fouettée et son amant, tué.

Le 31 octobre, son amant l'attendait devant sa maison. Quatre hommes d'Ansar Dine ont surgi de l'obscurité. L'amant a eu le temps de s'enfuir en moto. Il a crié à Salaka : « Fuis ! Ils sont là ! » Mais elle n'a rien entendu. Lorsqu'elle est sortie sur le pas de sa porte, elle a vu les quatre islamistes.

Elle a eu un moment de panique. « Les idées se bousculaient dans ma tête. Je savais qu'ils me fouetteraient. Les islamistes fouettent, tuent ou coupent les mains. »

Ils l'ont amenée à pied jusqu'à la prison des femmes. Ils l'insultaient et lui donnaient des taloches. Tombouctou était privé d'électricité, les rues étaient plongées dans un noir d'enfer.

Salaka a passé une nuit dans la prison des femmes. Le lendemain, elle a comparu devant trois juges qui l'ont écoutée, puis condamnée sur-le-champ à 95 coups de fouet.

À midi, les islamistes l'ont amenée au grand carrefour près du marché. La place était bondée et le soleil brûlait le sable qui recouvre les rues. Dans la foule, Salaka a reconnu des amis et des voisins qui la regardaient en silence.

« J'ai eu honte », dit-elle. Seul un voile transparent recouvrait le haut de son corps. C'est là, au milieu du carrefour, que les islamistes l'ont fouettée, 95 fois. Elle a crié, pleuré, hurlé.

Certains criaient de joie devant le spectacle, mais la plupart des gens se taisaient ou détournaient le regard.

Salaka a été malade pendant deux semaines, une fièvre tenace la brûlait. Elle a patiemment attendu le départ des islamistes pour reprendre le fil de sa vie. Aujourd'hui, ils ont quitté la ville. Cette semaine, elle a parlé à son amant, qui s'est réfugié à Bamako.

« Il revient, dit-elle. On s'aime. »

Les islamistes n'ont pas réussi à les séparer.

Azahara, elle, essaie de chasser la terreur qui l'envahit dès qu'elle pense au viol. Elle a repris la danse, sa passion, et elle se promène de nouveau la tête haute dans les rues de Tombouctou.

Pour joindre notre chroniqueuse : mouimet@lapresse.ca



PHOTO BENOIT TESSIER, REUTERS

Le président François Hollande a visité les militaires français à Tombouctou, samedi, avec son homologue malien Dioncouda Traoré.

Nord-est du pays Un responsable islamiste arrêté

TOMBOUCTOU — L'armée française a mené des frappes aériennes intenses contre des positions des groupes armés islamistes dans la région de Kidal, dans l'extrême nord-est du Mali, près de la frontière algérienne, où un haut responsable du mouvement Ansar Dine a été arrêté.

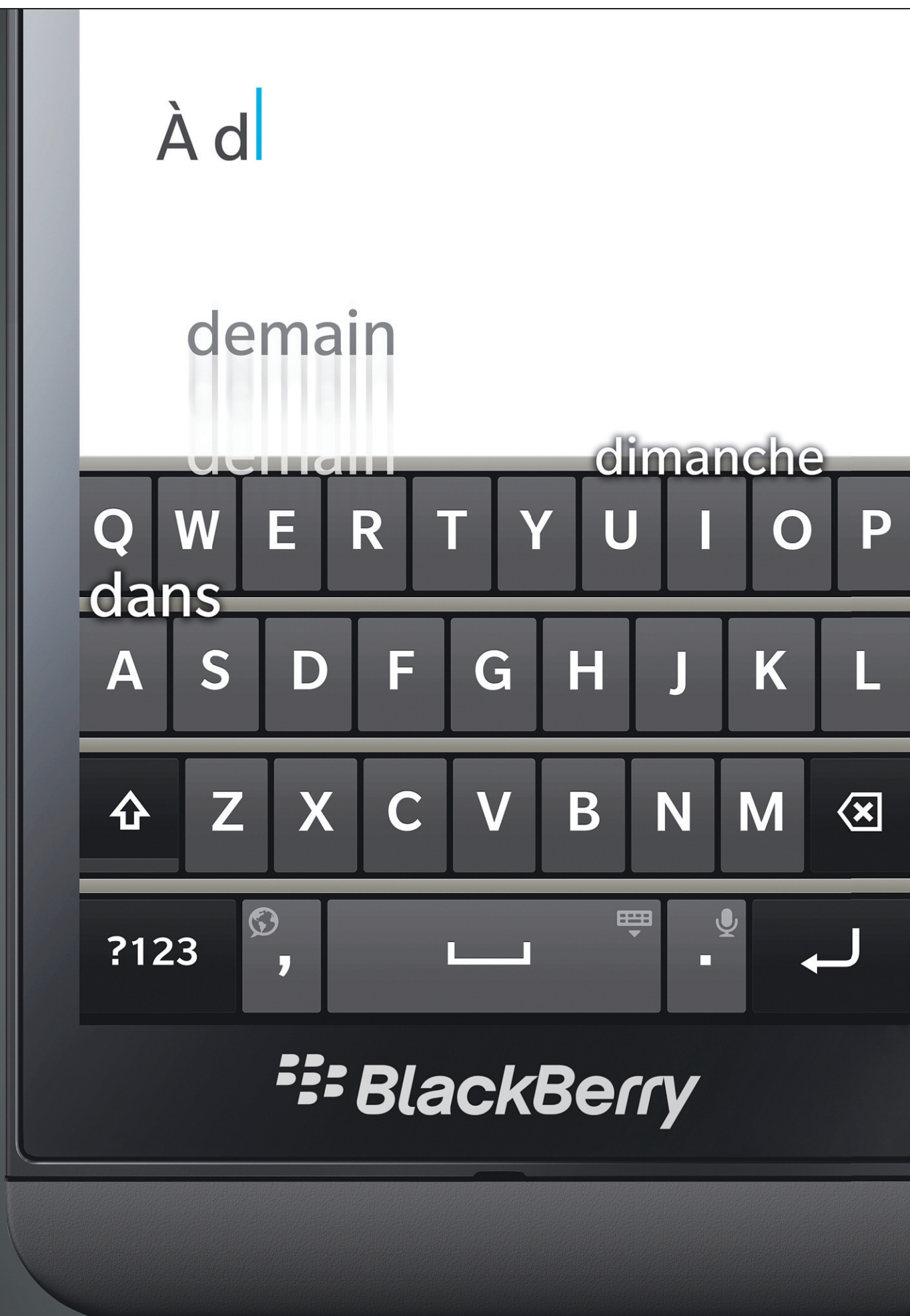
C'est autour de Kidal, dans le massif des Ifoghas, que seraient détenus les sept otages français au Sahel, selon Paris. Évoquant leur sort samedi, François Hollande a jugé que « les

ravisseurs doivent comprendre que le moment est venu de libérer les otages », ajoutant que les forces françaises au Mali en étaient désormais « tout près ». La zone de Tessalit, à 200 km au nord de Kidal, près de l'Algérie, a été la cible dans la nuit de samedi à hier « d'importantes frappes aériennes », selon le porte-parole de l'armée française, le colonel Thierry Burkhard. Il a précisé que ces bombardements visaient « des dépôts logistiques et des centres d'entraînement » des groupes islamistes armés

liés à Al-Qaïda, un peu plus de trois semaines après le début de l'intervention militaire française.

C'est aussi dans cette vaste zone de montagnes et de grottes autour de Kidal que, selon des experts et des sources de sécurité régionales, une bonne partie des chefs et des combattants des groupes islamistes se sont réfugiés. L'un d'entre eux, Mohamed Moussa Ag Mouhamed, présenté comme le numéro trois d'Ansar Dine, a été arrêté hier dans cette région.

— Agence France-Presse



L A I S S E Z

V O T R E

C L A V I E R

V O U S

G L I S S E R

U N

M O T .

Le BlackBerry® Z10 avec la fonction saisie glissée.

Le nouveau et révolutionnaire BlackBerry Z10 avec la fonction saisie glissée s'adapte à votre façon d'écrire et vous suggère des mots à glisser sur l'écran se basant sur votre style d'écriture.

blackberry.com

 **BlackBerry**

Allez de l'avant

ACTUALITÉS



PHOTO JEAN-CHARLES POULIN, ARCHIVES LA TRIBUNE

La mine Lac d'amiante, à Thetford Mines.

Vers un recours collectif de victimes de l'amiante

MARC THIBODEAU

Le gouvernement du Québec pourrait bientôt voir se former un recours collectif regroupant les personnes de la province ayant été indûment exposées à l'amiante, a appris *La Presse*.

La démarche, lancée par la Société pour vaincre la pollution (SVP), vise à forcer l'État à revoir le régime de compensation existant en vue d'établir un nouveau fonds d'indemnisation plus favorable aux victimes.

Le coprésident de l'organisation, Daniel Green, estime que le régime chapeauté par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) est « injuste » et laisse en plan un nombre beaucoup trop important de personnes rendues malades par le produit réputé cancérigène.

M. Green espère amener le Québec à s'inspirer de la France, où un fonds indemnise chaque année plusieurs milliers de victimes aux profils variés.

« Il faut favoriser ici la création d'un nouveau régime, plus humain, qui permette d'éviter que des familles en détresse soient obligées de consacrer leur temps libre à lutter pour être indemnisées », dit l'environnementaliste.

Le système à la CSST impose, selon lui, un fardeau démesuré aux travailleurs et à leurs proches en les contraignant à faire la démonstration de l'exposition à l'amiante dans un contexte où l'information accessible à ce sujet est très rare.

Il exclut de nombreuses personnes qui ont pu être exposées dans le cadre de leur travail dans des secteurs

de l'amiante (FIVA) permet, en France, aux personnes atteintes de maladies liées à l'amiante d'obtenir rapidement un soutien financier. La présomption d'exposition s'applique pour les affections les plus graves, facilitant le processus, note Marc Hindry.

« C'est un système plus équitable pour les victimes », explique cet enseignant de l'Université Jussieu, à Paris,

Les personnes malades à la suite d'une exposition à l'amiante qui n'est pas liée à leur travail ne disposent d'aucun recours, souligne l'environnementaliste Daniel Green.

n'étant pas traditionnellement considérés à risque.

C'est le cas du monde de l'enseignement. « Je peux compter sur les doigts d'une main les membres qui ont reçu une compensation », souligne Pierre Lefebvre, conseiller en santé et sécurité au travail à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Les personnes malades à la suite d'une exposition à l'amiante qui n'est pas liée à leur travail ne disposent par ailleurs d'aucun recours, souligne M. Green.

avant la fin de l'année pour pouvoir mener la procédure adéquate.

L'idée de cibler le gouvernement, explique-t-il, découle du fait que l'État a joué un rôle de premier plan dans la production et la diffusion de l'amiante dans la province, notamment par l'adoption de sa politique « d'utilisation accrue » du produit.

L'exemple français

Contrairement à ce qui prévaut au Québec, le Fonds d'indemnisation pour les victimes

de l'amiante (FIVA) permet, en France, aux personnes atteintes de maladies liées à l'amiante d'obtenir rapidement un soutien financier. La présomption d'exposition s'applique pour les affections les plus graves, facilitant le processus, note Marc Hindry.

« C'est un système plus équitable pour les victimes », explique cet enseignant de l'Université Jussieu, à Paris,

qui milite au sein de l'Andeva, l'association nationale française des victimes de l'amiante.

Depuis 2004, le fonds a indemnisé 8000 personnes par année en versant des sommes qui varient de 25 000 \$ pour des pathologies bénignes à 150 000 \$ pour des cas graves comme les mésothéliomes.

À titre comparatif, la CSST a versé en 2011 des indemnités pour une centaine de travailleurs morts à cause de leur exposition à l'amiante.

Une Québécoise obtient gain de cause aux États-Unis

MARC THIBODEAU

Faute de pouvoir obtenir une compensation pour leurs maux au Québec, des victimes de l'amiante se tournent vers les États-Unis.

Sandra Ohayon a utilisé cette voie sans trop y croire il y a quelques années après avoir survécu « par miracle » à un mésothéliome qui lui a coûté son poumon droit.

« C'est mon frère qui m'a appelée après avoir vu une annonce à ce sujet. J'étais très sceptique au début », relate en entrevue cette ancienne employée de l'Université de Montréal.

La femme de 60 ans a découvert par la suite avec surprise qu'elle s'était vue accorder une somme de 22 000 \$ par une firme basée au Texas. « J'ai aussi reçu 5000 \$ d'une autre entreprise », explique M^{me} Ohayon.



PHOTO OLIVIER PONTBRIAND, LA PRESSE

Sandra Ohayon a perdu un poumon après avoir développé un mésothéliome, une forme rare et virulente de cancer.

recrutées, des sociétés américaines ayant utilisé le matériel cancérigène dans leurs produits. Plusieurs d'entre elles ont aménagé des fonds d'indemnisation

chargée de gérer le fonds relève qu'une somme totale de 4,3 milliards a été versée au fil des ans.

Un avocat participant à la gestion du fonds, Jared Garelick,

de grande envergure » dans le pays, explique M. Garelick.

L'avocat s'est dit incapable de préciser combien de Canadiens ou de Québécois avaient été indemnisés. « Je ne suis pas certain que je vous donnerais le chiffre si je l'avais », a-t-il précisé.

Selon lui, il existe plus d'une cinquantaine de fonds d'indemnisation liés à l'amiante aux États-Unis.

Dans le cas de M^{me} Ohayon, l'argent est venu d'un fonds mis en place par une entreprise appelée National Gypsum.

Une avocate de Motley Rice, Anne Kears, en Caroline-du-Sud, a refusé d'aborder, pour des raisons de confidentialité, le dossier de la Québécoise. Elle a cependant expliqué qu'il fallait démontrer, pour obtenir une indemnisation, un lien entre la victime et les produits de la firme concernée.

« Nous avons constitué au fil des ans une liste de produits de firmes américaines ayant été vendus au Canada ainsi qu'une liste de lieux où ils ont été utilisés », explique-t-elle.

M^{me} Ohayon est convaincue qu'elle a été exposée à l'amiante au cours d'une période de 20 ans durant laquelle elle a travaillé à l'Université de Montréal, un établissement ayant réalisé d'importants travaux de désamiantage.

Son médecin traitant, certain qu'elle avait été victime du

La CSST ne divulgue pas les sommes versées dans ce type de dossier parce que « chaque cas est unique ». L'Institut national de santé publique du Québec estime que seule une faible proportion des cas est signalée à l'organisation.

Le FIVA est financé par les contributions obligatoires d'employeurs français. L'association de victimes a réussi à forcer sa création en multipliant les victoires devant les tribunaux par diverses voies juridiques.

M. Hindry pense qu'il serait légitime pour les victimes québécoises de l'amiante de cibler le gouvernement en vue de forcer la création d'un fonds similaire.

L'État québécois, dit-il, « a soutenu l'industrie de l'amiante bien au-delà du raisonnable », notamment en appuyant financièrement l'extraction du produit et les organismes qui défendaient son utilisation.

Daniel Green pense que la création d'un fonds comme le FIVA permettrait de prendre enfin la pleine mesure de la crise sanitaire causée par l'amiante dans la province.

« Le Québec est la capitale mondiale de l'amiante. On commence à peine à gratter la surface de la tragédie humanitaire qui en découle », conclut-il.

LAPRESSE.CA

UN LONG PARCOURS

Ceux qui ont une maladie liée à l'exposition à l'amiante doivent livrer une dure bataille pour être indemnisés. www.lapresse.ca/amiante

DES MILLIONS POUR LA CSST

La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a obtenu des millions de dollars en s'adressant aux fonds d'indemnisation mis sur pied par des entreprises américaines liées à l'exploitation de l'amiante. L'organisation présente ses demandes par l'entremise de la firme Motley Rice dans les dossiers pour lesquelles elle a accepté de verser une indemnisation au Québec. « Lorsque la somme reçue des États-Unis est supérieure à celle que nous avons versée au travailleur québécois ou à sa succession, on leur reverse la différence, mais la somme ne couvre pas normalement ce que nous avons payé », souligne le porte-parole de la CSST, Jacques Nadeau. Près de 2000 dossiers ont été transmis à la firme d'avocats, qui a permis à l'organisation québécoise de récupérer 4,2 millions l'année dernière. En 2013, des revenus de l'ordre de 6 millions sont attendus. — Marc Thibodeau

produit cancérigène, a écrit une lettre en ce sens à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), mais la demande d'indemnisation a été refusée.

« Ils m'ont dit, après plusieurs examens, que je n'avais pas de trace d'amiante dans mes tissus. Mais si c'est le cas, d'où est venu mon mésothéliome? », demande M^{me} Ohayon, qui avait renoncé, faute de moyens et de soutien, à porter sa cause en appel.

« Du côté américain, il semble que mon dossier est clair », souligne-t-elle.

Sandra Ohayon est convaincue qu'elle a été exposée à l'amiante au cours d'une période de 20 ans durant laquelle elle a travaillé à l'Université de Montréal.

L'annonce à l'origine de cette surprenante manne avait été diffusée par un important cabinet d'avocats américain, Motley Rice, qui lance régulièrement des campagnes dans les médias pour identifier des victimes potentielles de l'amiante.

Ses représentants ciblent, au nom des victimes ainsi

qui permettent de limiter la multiplication de recours longs et coûteux devant les tribunaux.

L'un des plus importants fonds est celui de la Johns Manville, qui fut l'un des acteurs-clés du développement de l'industrie de l'amiante en Amérique du Nord. Dans son plus récent bilan, l'organisation

souligne que les requérants doivent démontrer l'existence d'une maladie liée à l'amiante ainsi que leur exposition aux produits de la firme ciblée.

Le fonds traite les requêtes en provenance du Canada comme celles de ressortissants américains parce que la Johns Manville « avait des activités



ÉCOUTEZ POUR VOIR René Homier-Roy

Ouvrez l'œil sur Montréal
EN SEMAINE 5H

Radio-Canada.ca/bienmeilleur
Réalisation: Nadia Peillon

95,1 FM
PREMIÈRE CHAÎNE

LA PRESSE MONTRÉAL LUNDI 4 FÉVRIER 2013

A 7

ACTUALITÉS

PÉAGE DU FUTUR PONT CHAMPLAIN

Montréal veut sa part de revenus

GABRIELLE DUCHAINE

La Ville de Montréal veut avoir son mot à dire dans la construction du futur pont Champlain. Dans une lettre envoyée la semaine dernière au ministre canadien des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, le maire Michael Applebaum et le responsable des transports au comité exécutif, Réal Ménard, réclament notamment leur part des revenus d'un éventuel système de péage.

«Transports Canada souhaite implanter un péage sur le futur pont. On ne s'y oppose pas, mais il faut qu'Ottawa puise également dans son trésor public pour financer l'infrastructure. Il serait inéquitable que seuls

les automobilistes payent la note», a fait savoir Réal Ménard dans le cadre d'une conférence de presse, hier matin.

« Dans l'éventualité d'un péage unique sur ce pont, une part de l'argent devra aussi aller au financement du transport collectif », a-t-il ajouté.

Le cabinet du ministre des Transports du Québec est aussi de cet avis.

« On ne veut pas avoir un péage uniquement sur le pont Champlain », indique Yann Langlais-Plante, attaché de presse du ministre. Une telle avenue pourrait en effet aggraver les problèmes de congestion sur les autres ponts.

Faire du pont un « atout touristique »

Dans sa lettre, Montréal demande aussi la tenue d'un concours international d'architecture pour le design du pont afin d'en faire un « atout touristique de plus » pour Montréal – à l'instar du Golden Gate de San Francisco, par exemple.

Ce dernier vante aussi les mérites d'un système léger sur rail, qu'il aimerait voir s'ajouter aux deux voies sur huit réservées par Ottawa au transport collectif.

« Ce serait l'alternative la plus efficace en terme de fluidité et la plus structurante pour consolider le corridor urbain Bonaventure-Champlain-Taschereau, le secteur Griffintown, qui est en pleine effervescence, et le centre-ville. »

L'aménagement d'un tel train pourrait coûter de 1,4 à 2 milliards, selon les données obtenues par *La Presse* la semaine dernière, révélées en exclusivité.

« Le pont est une porte d'entrée majeure de la ville et il doit contribuer à son image de marque internationale. » – Réal Ménard, responsable des transports au comité exécutif

Montréal préférerait que le système de péage soit intégré à un péage métropolitain afin de ne pas surcharger les autres ponts qui mènent à la Rive-Sud.

Une crainte partagée par les élus de la métropole, qui n'excluent pas de faire aussi payer les utilisateurs des ponts Victoria, Mercier et Jacques-Cartier.

« Le pont est une porte d'entrée majeure de la ville et il doit contribuer à son image de marque internationale », indique Réal Ménard.

✚ « LES ASTRES S'ALIGNENT », L'ÉDITORIAL DE FRANÇOIS CARDINAL, PAGE A16

ÉCOUTEZ POUR VOIR Catherine Perrin

Ratisez large!
EN SEMAINE 9H

95,1 FM
PREMIÈRE CHAÎNE

@RC_ML
Radio-Canada.ca/catherine
Réalisation: Dominique Depatie



Le ministre de la Santé met la hache dans les frais accessoires

Le Dr Hébert veut élargir les pouvoirs d'enquête de la RAMQ

EXCLUSIF

DAPHNÉ CAMERON

Les jours où les médecins peuvent facturer 200\$ à leurs patients pour des gouttes ophtalmiques qui valent 15\$ sont comptés. Le ministre de la Santé, le Dr Réjean Hébert, veut abolir certains frais accessoires à la source d'innombrables exagérations au cours des dernières années.

Il compte par ailleurs élargir les pouvoirs d'enquête et de sanction de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour stopper la perception illégale de frais.

« Sans conteste, je veux qu'on abolisse ces frais accessoires qui commencent à devenir une espèce de moyen

détourné pour demander des honoraires supplémentaires », a déclaré le Dr Hébert, en entrevue avec *La Presse*.

Au début du mois de janvier, une réunion a eu lieu entre le ministre Hébert et des responsables de la RAMQ.

La RAMQ y proposait une série de recommandations afin de mieux baliser la pratique. Ce rapport a été « tabletté » par les libéraux.

Le Collège des médecins définit les frais accessoires comme des frais associés à des

médecins qui pratiquent en clinique peuvent obtenir des compensations pour le coût des médicaments et des agents anesthésiants. Or, aucune somme maximale n'a été établie.

L'absence de limite a mené à plusieurs situations absurdes où des patients ont été contraints de payer des médicaments plus de 10 fois leur valeur.

Des dispositions qui ont besoin d'être actualisées

Le ministre Hébert veut inclure le plus rapidement possible ces médicaments dans le régime d'assurance médicaments afin d'assurer leur gratuité dans les cliniques – puisqu'ils le sont déjà dans les hôpitaux.

« Ce sont des dispositions qui datent de 1970, qu'il faut actualiser », estime le ministre Hébert.

« On essaye présentement de déterminer si on peut enlever cette clause des ententes avec les médecins ou si elle peut tomber d'elle-même », a-t-il expliqué, en précisant qu'il ne s'attendait pas à une forte opposition de la part des médecins sur ce point. Des fonctionnaires ont déjà été mandatés pour négocier avec les médecins.

Certains frais accessoires sont carrément illégaux. Les sommes perçues pour être membre d'une « coopérative de santé » afin d'obtenir un médecin de famille, les frais perçus pour l'ouverture d'un dossier médical ou pour une consultation obligatoire avec une infirmière avant d'avoir accès à un médecin en sont des exemples.

Le rapport remis au ministre proposait aussi d'attribuer à la RAMQ un pouvoir d'injonction pour bloquer une activité jugée illégale, ainsi que le pouvoir d'ouvrir une enquête sans plainte d'un citoyen. Il veut aussi permettre à la RAMQ d'imposer des sanctions plus sévères aux médecins fautifs. Le ministre souhaite mettre en œuvre ces trois recommandations.

Il a donc demandé à la RAMQ de déterminer si elle pouvait modifier ses propres règlements pour y parvenir ou s'il devait plutôt déposer un projet de loi à l'Assemblée nationale.

« Sans conteste, je veux qu'on abolisse ces frais accessoires qui commencent à devenir une espèce de moyen détourné pour demander des honoraires supplémentaires. » – Réjean Hébert, ministre de la Santé

La Presse a appris qu'on a remis au ministre, au cours de cette rencontre, un rapport confidentiel sur les frais accessoires rédigé en 2010 pour son prédécesseur, le Dr Yves Bolduc.

services assurés par le régime d'assurance maladie, mais qui peuvent exceptionnellement être facturés aux patients.

Des ententes entre le gouvernement et les fédérations de médecins prévoient que les



ÉCOUTEZ POUR VOIR Michel C. Auger

Entrez dans le vif de l'actualité
EN SEMAINE 11H

@midiinfo
Radio-Canada.ca/midiinfo
Réalisation: Philippe Brazeau

95,1 FM
PREMIÈRE CHAÎNE

ACTUALITÉS

Une justice malade de sa lenteur



YVES
BOISVERT
CHRONIQUE

Le 11 mai 2010, le D^r José-Ramon Herrera-Correa a avoué devant ses pairs une «inconduite sexuelle» auprès d'une patiente.

Ce jour-là, l'endocrinologue, qui exerçait à l'hôpital de Verdun, a reconnu sa culpabilité à trois infractions au code de déontologie des médecins: avoir couché avec cette patiente, puis avoir continué à la traiter une fois qu'elle eut emménagé chez lui. Il a également reconnu avoir commis une faute en flirtant intensément avec une autre patiente.

Le syndicat du Collège des médecins, dans ce cas-ci Suzanne Richer, s'est entendu avec l'avocat du D^r Herrera-Correa: en échange de cet aveu de culpabilité, il serait radié en tout pour un mois et réprimandé.

On peut juger la sanction trop clémente, mais pour une fois, ce n'est pas l'objet de ma chronique.

Constatons simplement ceci pour le moment: c'est une affaire juridiquement simple où les faits ne sont pas contestés et au sujet de laquelle les parties se sont entendues.

Eh bien, figurez-vous que presque trois ans plus tard,

le conseil de discipline du Collège des médecins n'a toujours pas rendu sa décision.

Trente-trois mois n'ont pas suffi pour trancher cette affaire routinière. Ou bien le conseil approuve l'entente (comme il l'a fait abondamment au fil des ans), ou bien il la rejette. Mais passé six mois de délibération, c'est le conseil qui commet une faute déontologique!

Que se passe-t-il donc?

Il se passe que les présidents des conseils de discipline ne sont soumis à aucune supervision au Québec. Ils

siège avec deux membres respectés de l'ordre en question – même chose avec les infirmières ou les ingénieurs. Le président est chargé de rédiger la décision, en consultation avec les deux professionnels désignés.

Quand il est arrivé en fonction, le nouveau président du Collège des médecins, Charles Bernard, s'est scandalisé de la lenteur du traitement des plaintes des patients en discipline. Et il a vite constaté qu'une partie des délais était attribuable à des conseils de discipline qui se traînent les pieds.

Dans le dossier Herrera-Correa, le conseil est présidé par l'avocate Diane Larose, présidente substitut.

À elle seule, cette avocate a six dossiers en délibéré depuis plus d'un an.

Des juges dans des situations semblables par le passé se sont fait menacer de plainte devant le Conseil de la magistrature, avec risque de destitution... Ce qui a réglé le problème assez vite.

depuis deux ans sur l'affaire de la D^{re} Marie Vallée, une simple affaire de loyer. Depuis un an et demi qu'elle a conclu dans le cas Nelson Ubani, un médecin qui a débordé de son champ de compétence, elle n'a toujours pas rédigé sa décision. Même chose pour le dossier de la D^{re} Sophia Tchernenkova, décision rendue en septembre 2011.

L'avocate délibère depuis le 18 octobre 2011 sur le sort à réserver au célèbre D^r Maurice Duquette, connu dans le dossier de dopage de Geneviève Jeanson. Il attend sa sanction depuis 16 mois.

D'autres dossiers traînent aussi dans ses cartons.

Heureusement, son mandat n'a pas été renouvelé par le gouvernement. Mais comment expliquer de tels délais? M^{re} Larose m'a aimablement répondu vendredi qu'«il y a plusieurs raisons qui expliquent ça». «Je ne veux pas

Mai 2012... C'est déjà deux ans après le début du délibéré...

Tout ça n'a évidemment aucun sens, ni pour les patients ni pour les médecins.

■ ■ ■

Le pire, c'est que ce n'est pas un cas isolé. Plusieurs ordres professionnels vivent des situations semblables, où la seule issue est un recours en Cour supérieure contre son propre conseil de discipline pour le forcer à faire son travail! Solution de dernier recours pas très invitante.

L'an dernier, l'ex-ministre de la Justice Jean-Marc Fournier a présenté un projet de loi (79) qui vient encadrer la nomination et le travail des présidents de conseil de discipline. Un président en chef sera nommé, les compétences des présidents et leur célérité seront évaluées.

Le délai maximum de délibéré (sauf exception autorisée) sera de six mois et le retardataire pourra se faire retirer le dossier.

Le projet de loi est mort au feuillet, mais heureusement, le nouveau ministre de la Justice Bertrand St-Arnaud a signifié qu'il allait le ressusciter.

En attendant... Eh ben, on attend que sortent du sous-sol de M^{re} Larose toutes ces décisions qui auront un impact sur la vie de dizaines de personnes.

En attendant, des gens qui, peut-être, ne devraient pas exercer la médecine l'exercent comme si de rien n'était.



Pour joindre notre chroniqueur: yves.boisvert@lapresse.ca

Plusieurs ordres professionnels vivent des situations semblables, où la seule issue est un recours en Cour supérieure contre son propre conseil de discipline pour le forcer à faire son travail!

Dans le cas des conseils de discipline, aucun «juge en chef» ne les surveille.

■ ■ ■

En plus du dossier Herrera-Correa, M^{re} Larose planche

entrer dans les détails, mais je vais vous donner un seul exemple: il y a eu une inondation dans mon sous-sol le 29 mai 2012, plusieurs dossiers ont été endommagés; ça n'explique pas tout, ce n'est qu'un exemple.»

SOMMET SUR L'ÉDUCATION

L'ASSÉ refuse de participer sans gratuité scolaire

EXCLUSIF

PHILIPPE
TEISCEIRA-LESSARD

La plus radicale des associations étudiantes nationales veut que le gouvernement promette que la gratuité scolaire est toujours sur la table, à défaut de quoi elle ne participera pas au sommet sur l'éducation.

Si le ministre Pierre Duchesne en fait la promesse, l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) participera à son sommet. Mais elle gardera

un œil sur la porte de sortie, prête à la claquer en cas de pépin.

La Presse a appris qu'une proposition dite «de compromis» a été adoptée en fin de semaine par l'ASSÉ.

L'organisation exigera aujourd'hui, dans une conférence de presse organisée à Montréal, que le ministre de l'Éducation déclare officiellement que l'option de la gratuité scolaire est toujours envisagée par le gouvernement, qu'elle n'est pas complètement écartée. Cet engagement devra être pris avant jeudi, affirmera l'ASSÉ.

À proximité de la sortie

Les représentants de l'ASSÉ devront toutefois quitter le sommet sur l'éducation si certains scénarios se réalisent.

La Presse a appris qu'une proposition dite «de compromis» a été adoptée en fin de semaine par l'ASSÉ.

Ce sera notamment le cas si les militants qui manifestent en marge de l'événement sont la cible d'une opération policière musclée ou si le principe d'assurance-qualité est retenu dans les discussions.

Ce système, décrié par l'association étudiante, prévoit l'évaluation de l'enseignement universitaire par un organisme externe.

générale, ajoute la longue proposition adoptée en congrès.

Déchirement profond

Samedi, les participants au congrès de l'ASSÉ se sont déchirés sur la question du sommet lors d'un vote très serré.

Vingt-trois associations se sont prononcées pour un boycottage complet de l'événement. Vingt-trois autres ont plutôt voté contre cette option.

Un long débat a suivi, selon nos sources, au cours duquel des associations plus radicales ont menacé de quitter la réunion si l'ASSÉ participait au sommet sans condition.

La question divisait profondément les participants. De façon générale, les cégeps et les universités qui se sont joints à l'organisation récemment sont considérés comme trop peu radicaux par les militants de plus longue date. Le conseil exécutif de l'organisation prônait le boycottage du congrès et travaillait en prévision de cette éventualité depuis des semaines, selon nos informations.

Hier soir, la porte-parole de l'ASSÉ a refusé de confirmer ou d'infirmer les informations de La Presse.

La traction intégrale 4MATIC^{MC} sans frais²: une offre qui tient la route.LE MODÈLE C 300 4MATIC^{MC} 2013 ÉQUIPÉ DES ENSEMBLES HAUT DE GAMME ET SPORT. PRIX TOTAL¹: 45 755 \$**

- Moteur V6 plus puissant, de nouvelle génération, développant 248 ch
- Système de traction intégrale en permanence 4MATIC^{MC}
- Économie d'essence améliorée grâce à la technologie de démarrage/d'arrêt ECO

FINANCEMENT À L'ACHAT

1,9 %*

DURÉE DE 60 MOIS

TAUX À LA LOCATION

3,9 %*

BAIL DE 48 MOIS

PAIEMENTS MENSUELS

488 \$*

VERSEMENT INITIAL 2 995 \$**

4matic.ca

LE TOUT NOUVEAU GLK 350 4MATIC^{MC} 2013. PRIX TOTAL¹: 47 115 \$**

- Nouveau moteur V6 CGI économique de 3,5 L développant 302 ch
- Système de traction intégrale en permanence 4MATIC^{MC}
- Technologie de démarrage/d'arrêt ECO

FINANCEMENT À L'ACHAT

1,9 %*

DURÉE DE 60 MOIS

TAUX À LA LOCATION

3,9 %*

BAIL DE 39 MOIS

PAIEMENTS MENSUELS

498 \$*

VERSEMENT INITIAL 5 970 \$**

* Taxes en sus. Inclut un rabais de 2 300 \$.



Mercedes-Benz

Une marque de Daimler

Montréal
Automobiles Silver Star Inc.
7800, boul. Décarie
Montréal
514 344-7678

Laval
Mercedes-Benz Laval
3131, Autoroute 440 Ouest
Laval
450 681-2500

Rive-Sud
Mercedes-Benz Rive-Sud
4844, boul. Taschereau
Greenfield Park
450 672-2720

West Island
Mercedes-Benz West Island
4525, boul. Saint-Jean
Dollard-des-Ormeaux
514 620-5900

Boucherville
Duval Mercedes-Benz
1530, rue Ampère
Boucherville
450 449-0222

Blainville
Mercedes-Benz Blainville
10000, chemin du Plein Air
Mirabel (Blainville)
450 435-1313

© Mercedes-Benz Canada Inc., 2013. Véhicules illustrés: berline C 350 2013 et GLK 350 4MATIC^{MC} 2013. PDSF national: 44 750 \$/44 900 \$. ** Le prix total de 45 755 \$/47 115 \$ et le versement initial incluent les frais de transport et de préparation de 2 045 \$, les frais de RDPRM pouvant atteindre 55,49 \$, la taxe de 100 \$ sur le climatiseur et les droits de 15 \$ sur les pneus. ²4MATIC^{MC}: valeur de 2 200 \$. * Offres de location et de financement basées sur la berline C 300 4MATIC^{MC} 2013 équipée des ensembles Haut de gamme (2 350 \$) et Sport (1 200 \$) et le modèle GLK 350 4MATIC^{MC} 2013 proposées uniquement par l'intermédiaire des Services financiers Mercedes-Benz sur approbation du crédit, pendant une durée limitée. Exemple basé sur une location de 488 \$/498 \$ par mois pendant 48/39 mois. Versement initial ou reprise équivalente de 2 995 \$/5 970 \$ plus dépôt de sécurité de 500 \$ et taxes applicables payables à la date d'entrée en vigueur du bail. PDSF à partir de 39 990 \$/44 900 \$. Taux annuel de location de 3,9 %. Obligation totale: 26 919 \$/25 892 \$. Kilométrage limité à 18 000 km par an (0,20 \$/km supplémentaire). Exemple de financement basé sur un terme de 60 mois au taux annuel de 1,9 % et un prix de 45 755 \$/47 115 \$. Le paiement mensuel est de 758 \$/780 \$ (avant taxes) avec un versement initial de 0 \$. Le coût de l'emprunt est de 2 126 \$/2 188 \$, pour une obligation totale de 47 640 \$/48 962 \$. Frais d'immatriculation, d'enregistrement et d'assurance en sus. Le concessionnaire peut louer ou offrir du financement à prix moindre. Les offres peuvent changer sans préavis et ne peuvent être jumelées à d'autres offres. Pour connaître les détails, voyez votre concessionnaire Mercedes-Benz autorisé ou communiquez avec le Service à la clientèle de Mercedes-Benz au 1 800 387-0100. L'offre se termine le 28 février 2013.

TOURNOI DE POKER

Loto-Québec dans les universités

PASCALE BRETON

Loto-Québec entre dans les universités du Québec. La société d'État fait l'objet de critiques en s'associant à un tournoi de poker en ligne destiné aux étudiants, dont la finale se tient au Casino de Montréal.

L'Omnium universitaire de poker est un tournoi de poker en ligne organisé par PrincePoker. Les étudiants des 15 universités du Québec s'affrontent dans une compétition par équipe où chacun représente son établissement.

Des prix totalisant 20 000\$ en bourses sont offerts. Le grand prix est un voyage à Las Vegas, hébergement, transport et argent de poche inclus, pour assister à l'un des événements du World Series of Poker Online.

C'est la première fois que Loto-Québec commande ce tournoi gratuit, qui en est à sa cinquième présentation.

La société d'État héberge l'Omnium universitaire de poker sur son site en ligne, Espacejeux, en plus de fournir les installations du Casino de Montréal pour la finale. C'est la pro de poker d'Espacejeux, Laurence Grondin, liée par contrat à Loto-Québec pour les événements promotionnels, qui parraine la compétition.

«Il n'y a pas de mal à jouer au poker et étudier la philosophie»,



Dans les universités, les affiches promotionnelles placardées dans les corridors suscitent un malaise.

a indiqué la porte-parole de Loto-Québec, Marie-Claude Rivet, lorsqu'on l'a questionnée sur cette incursion dans les universités.

«Il s'agit d'adultes de 18 ans et plus», rappelle-t-elle. Le poker est très populaire auprès des jeunes, signale aussi M^{me} Rivet. Au Québec, parmi les nombreux sites en ligne disponibles, seul celui de Loto-Québec est légal. Il

«offre des mesures de prévention avant-gardistes et les profits reviennent au gouvernement», fait-elle valoir.

Malaise

Dans les universités, la réaction est toute autre. Les affiches promotionnelles placardées dans les corridors des institutions suscitent un malaise. Les universités se défendent d'être associées à l'événement.

tentons de les retirer. C'est de l'affichage sauvage.» L'Université de Montréal ne voudrait pas être associée à ce tournoi, indique pour sa part le porte-parole de l'établissement, Mathieu Filion. «Les étudiants de l'Université de Montréal participent à titre individuel.»

Il y a clairement un malaise avec le fait «d'associer l'université, qui doit être un lieu sain et en santé, à l'Espacejeux de Loto-Québec», affirme Brigitte Vincent, coordonnatrice clinico-administrative du programme de jeu pathologique au Centre Dollard-Cormier, institut universitaire sur les dépendances.

«Le jeune associe l'activité à son université. Il a l'image que le jeu est sans danger», s'inquiète M^{me} Vincent. Elle déplore également la tenue de la finale au casino, un endroit que plusieurs jeunes n'auraient pas fréquenté autrement.

Elle souligne que le poker est particulièrement glamour chez les jeunes et que ceux-ci croient qu'ils deviendront populaires et feront beaucoup d'argent.

Ce jeu comporte une part d'habiletés qui peut donner l'illusion qu'il n'y a pas de risque de dépendance.

Pourtant, il y a aussi une part de hasard, précise M^{me} Vincent, qui souligne par ailleurs que les jeux en ligne sont plus dangereux.

200 000 \$ POUR ÊTRE OPÉRÉE AU CUSM

La protectrice du citoyen lance une vérification

PHILIPPE TEISCEIRA-LESSARD

La protectrice du citoyen se penchera sur l'accueil d'une patiente koweïtienne au Centre universitaire de santé McGill (CUSM) en échange de 200 000\$, a affirmé hier son bureau.

L'opération, réalisée en catimini à la fin de 2011, a soulevé la controverse depuis que *La Presse* en a révélé les détails vendredi dernier.

«Elle va vérifier cette situation, notamment en entrant en contact avec la Régie de l'assurance maladie du Québec», a précisé Joanne Trudel, directrice des communications au bureau de la protectrice du citoyen, en entrevue avec *La Presse*.

La patiente a été transportée du Moyen-Orient vers Montréal pour y subir une opération. Elle a été hospitalisée pendant près d'un mois, notamment en raison de complications.

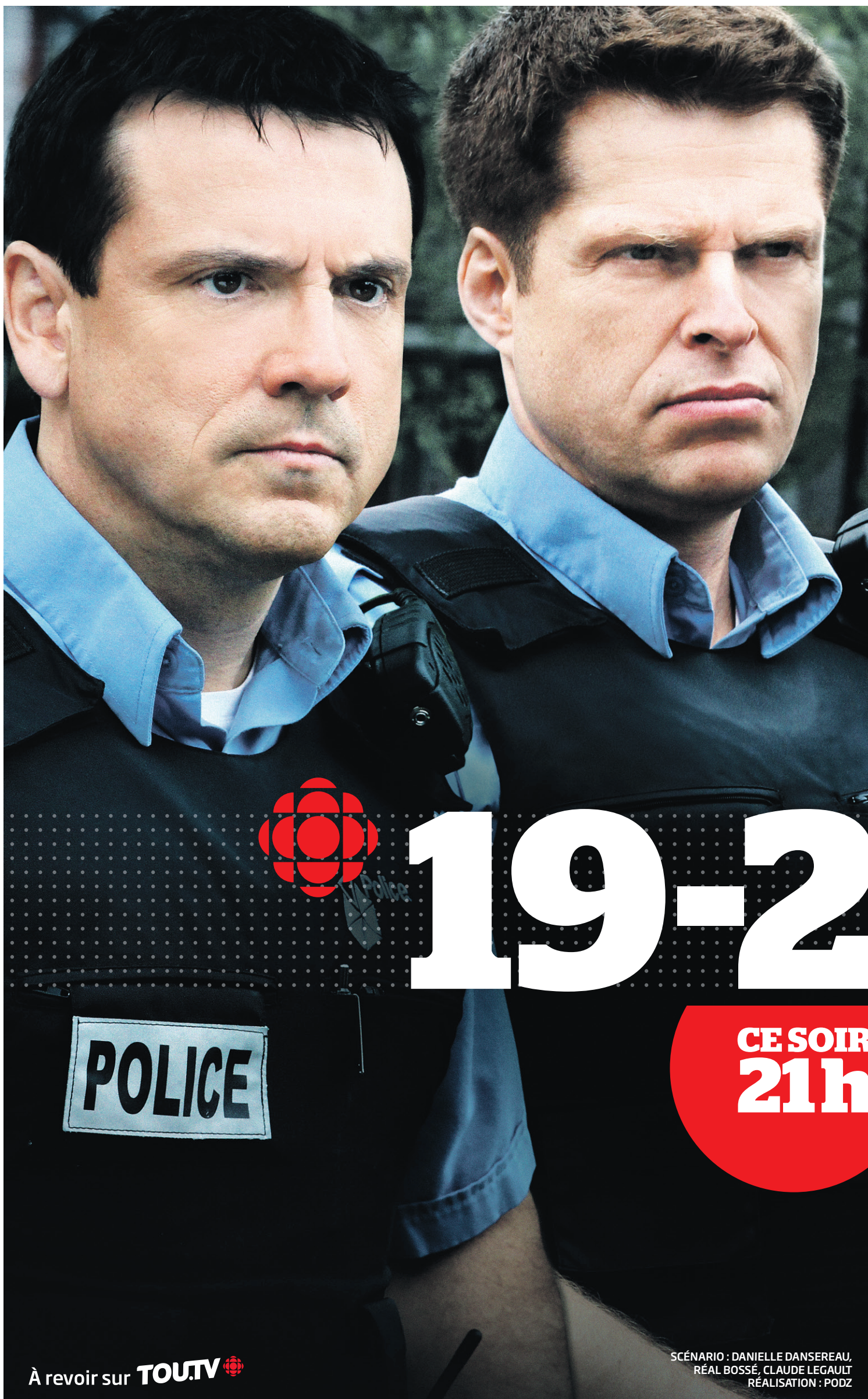
Vendredi, la protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain, a elle-même dénoncé la situation.

La décision de l'hôpital pourrait avoir eu des impacts sur les patients québécois et s'appuie sur une «directive qui a été conçue pour préserver l'usurpation du régime universel» de santé, a dénoncé M^{me} Saint-Germain sur les ondes de Radio-Canada. «La situation qui est décrite ne correspond pas du tout aux directives.»

L'hôpital, pour sa part, plaide que l'opération a été réalisée par compassion et avec l'autorisation du ministre de la Santé de l'époque. L'hospitalisation de cette femme n'aurait eu aucun impact sur le reste de la clientèle, assure l'hôpital, car la salle d'opération et la chambre utilisées étaient fermées, faute de financement.

Le bureau du Protecteur du citoyen relève de l'Assemblée nationale plutôt que du gouvernement, comme celui du Vérificateur général. Ce lien lui permet de juger plus librement des décisions des ministères et des institutions publiques, a expliqué Joanne Trudel en entrevue téléphonique.

Dans le domaine de la santé, en plus de recueillir les plaintes de citoyens mécontents des services qu'ils ont reçus, la protectrice du citoyen peut aussi «intervenir de sa propre initiative», a précisé M^{me} Trudel. C'est le cas dans ce dossier.



ACTUALITÉS

Pauline Marois, in English



PATRICK
LAGACÉ
CHRONIQUE

Mais non, je n'ai pas eu honte d'être Québécois quand Pauline Marois a fait cette entrevue en anglais à la BBC Scotland, en marge de son sommet (raté) avec le premier ministre (souverainiste) d'Écosse, Alex Salmond. Je n'ai jamais honte d'être Québécois. J'ai surtout eu honte pour M^{me} Marois. Pour quelqu'un qui comprend mal l'anglais, les efforts de la première ministre dans sa langue seconde sont fort probablement louables.

Pour les plus galvanisés des militants péquistes, des gens pour qui un souverainiste ne peut jamais avoir tort, mentionner l'anglais par moments incompréhensible de M^{me} Marois est fort probablement un signe de trahison nationale.

Mais pour les Écossais, je me sens mal: ils ont entendu la première ministre du Québec dire que leur identité est... «étrange».

«Scotland is a people with a strange identity...», a dit M^{me} Marois à l'interviewer de la BBC. Elle voulait dire *strong*, forte, bien sûr. Elle a dit *strange*, étrange. Les Écossais sont étranges!

(Bon, mon ami Martin Patriquin, du magazine *Maclean's*, a décrété sur

Twitter que les Écossais sont aussi étranges. Mais la différence – enfin, ce n'est pas la seule – entre Martin et M^{me} Marois, c'est que celle-ci est première ministre du Québec.)

À la BBC, la semaine dernière, il fallait parfois parler français pour comprendre la chef de l'État québécois. Quand on lui a demandé quel était le but de cette rencontre avec le chef du Scottish National Party (SNP) et premier ministre

d'Édimbourg à comprendre davantage les motivations de celle qui dirige le Québec.

J'écris ça et j'ai l'air du schtroumpf à lunettes qui fait la leçon. J'assume. Mais les carences de M^{me} Marois dans la langue de Don Cherry, sujet de railleries depuis longtemps, sont pour moi un réel objet de fascination. Comment se fait-il que cette femme ambitieuse et intelligente n'ait jamais pris le temps d'apprendre cette langue, une des clés du monde moderne?

Voici une politicienne qui veut devenir première ministre du Québec depuis 1985, date de sa première course à la direction du Parti québécois. On peut dire que M^{me} Marois se préparait depuis des décennies à diriger le Québec. Jamais, pen-

qui, de mémoire d'homme, parlaient un anglais parfait. En fait, l'anglais de Lucien Bouchard ne semble laborieux que parce que celui des Lévesque, Parizeau, Bourassa et Charest était exemplaire.

Je sais, je sais, notre relation collective avec l'anglais est conflictuelle. À une époque, c'était la langue du *boss*, la langue du *Speak White* et des grosses Anglaises d'Eaton, la langue du colonisateur. Et pour certains souverainistes – pas tous –, c'est un point d'honneur que de faire la danse du bacon quand on suggère que c'est une bonne chose, en 2013, de parler anglais...

Il n'y a rien de «mal» à ne pas parler anglais et le parler ne fait pas de quelqu'un une «meilleure» personne.

Travailler fort dans les coins

Ça s'intitule *Bâton élevé, mises en échec verbales et slapshots philosophiques*, et c'est un étrange et joli petit bouquin de Sébastien Raymond sur les ligues de hockey de garage.

M. Raymond a photographié les gladiateurs de ligues de garage, agrémentant le livre de citations entendues dans les vestiaires. Les images sont magnifiques d'ordinaire et les miettes de sagesse ramassées par l'auteur sont dignes du *Sportnographie*, la défunte émission satirico-sportive de la radio de Radio-Canada.

«Quand tu es jeune, tu es plus souple d'adulte», dixit Éric B., défenseur.

«Ça fait six semaines que je n'ai pas joué et je me suis surpris à parler à mes *pads*, tantôt. Je leur ai dit: "Bientôt on va jouer". Un cas d'hôpital psychiatrique?», dit Stéphane F., gardien.

«Moi, cette année, j'ai demandé un coup de patin au père Noël. On ne sait jamais...», espère Martin N., défenseur.

«Un joueur ne va pas se poser de questions. Mais un gardien...», observe cruellement Jonathan C., ailier.

«Si nos matchs étaient filmés, on n'aurait pas besoin de reprises au ralenti...», dit Camille R., gérante d'estrade.

Bref, si vous vous rappelez encore avec émotion l'odeur d'une poche de hockey humide, ce livre-là va vous arracher un sourire.



Pour joindre notre chroniqueur: patrick.lagace@lapresse.ca

Quand on orbite dans les stratosphères du pouvoir d'un État moderne et mature, comme M^{me} Marois, ça demeure étrange de parler un anglais rudimentaire à la limite de la compréhension.

écossais, M. Salmond, elle a eu cette réponse: «We will split – we'll partage [en français] – our information...»

Partager, en français, peut signifier *to split*, bien sûr. On peut partager un terrain, *to split a piece of land*. Mais comme verbe, *to split* ne s'utilise pas pour partager de l'information, c'est incompréhensible. Il faut utiliser *to share*. Et dire *we'll partage*, en français, en agitant les bras, n'aide malheureusement en rien le résidant

dant cette période, elle n'a vu l'importance de se procurer cette clé dont je parle.

On dira que d'autres chefs d'État, et ils sont nombreux, ne parlent pas anglais. Nicolas Sarkozy parlait un anglais rudimentaire, par exemple. C'est vrai. Mais des hordes de Québécois sont bilingues – ironiquement, Montréal est la seule ville véritablement bilingue dans ce pays – et M^{me} Marois détonne dans la liste des premiers ministres québécois

Mais quand on orbite dans les stratosphères du pouvoir d'un État moderne et mature, comme M^{me} Marois, ça demeure étrange de parler un anglais rudimentaire à la limite de la compréhension.

La prochaine fois, je suggère qu'on traîne un interprète dans les bagages de M^{me} Marois pour ces entrevues en anglais. Quand un clip devient viral, comme ce fut le cas pour ce passage à la BBC Scotland, c'est rarement glorieux.



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

L'an dernier, seulement 19% des gens qui ont demandé un dédommagement à la Ville de Montréal pour avoir chuté sur les trottoirs glacés ont obtenu gain de cause.

CHUTES SUR LES TROTTOIRS

Montréal indemnise de moins en moins les blessés

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN

Montréal accepte de moins en moins de dédommager les piétons qui disent s'être blessés en glissant sur un trottoir glacé. Et ceux qui réussissent à prouver la responsabilité de la Ville pour leur accident reçoivent des compensations de moins en moins généreuses, révèlent des données obtenues par *La Presse*.

L'an dernier, 347 personnes ont présenté une réclamation à Montréal après avoir subi des dommages corporels sur la voie publique. Du lot, seulement 66 ont réussi à obtenir un dédommagement. La Ville dit leur avoir versé une somme de 57 473\$, soit une compensation moyenne de 871\$.

C'est nettement moins que cinq ans plus tôt. En 2007, 147 des 291 citoyens qui avaient présenté une réclamation avaient obtenu un dédommagement après s'être blessés sur la voie publique. La Ville leur avait versé une somme de 212 544\$, soit une moyenne de 1450\$ chacun.

Des trottoirs dangereux

Les chutes sur les trottoirs glacés représentent la plus importante cause de

réclamations pour des dommages corporels subis sur la voie publique.

Au cours des dernières années, les décisions des tribunaux ont davantage favorisé les villes que les victimes des trottoirs glacés. «La jurisprudence dit qu'on a plus une obligation de moyen que de résultat. Il faut qu'on démontre qu'on a fait tout ce qu'il faut pour rendre les trottoirs sûrs», explique Jacques-Alain Lavallée, porte-parole municipal.

En 2012, les tribunaux ont été appelés à trancher dans six poursuites de citoyens qui réclamaient un dédommagement à Montréal.

Dans le cadre des enquêtes pour régler les réclamations, les enquêteurs peuvent ainsi consulter les rapports sur l'entretien des chaussées et rapidement constater si le trottoir a été entretenu convenablement ou pas.

Pour le déneigement de leurs trottoirs, les arrondissements

montréalais utilisent de plus en plus des chenillettes qui, en plus de déblayer la neige, font simultanément de l'épandage d'abrasif. C'est notamment le cas dans Ville-Marie, secteur le plus fréquenté et donc le plus propice aux chutes.

Recours aux tribunaux

En 2012, les tribunaux ont été appelés à trancher dans six poursuites de citoyens qui réclamaient un dédommagement à Montréal. Une seule personne a réussi à obtenir un dédommagement, de 4500\$, après avoir prouvé que la Ville avait mal entretenu les abords du métro Guy-Concordia en janvier 2009.

Dans les cinq autres cas, dont une poursuite de 200 000\$ intentée par un septuagénaire qui a fait une chute sur un trottoir de la rue Bélanger Est, les tribunaux ont estimé que la Ville ne pouvait être tenue responsable.

Laval a été moins chanceux devant les tribunaux dernièrement. Dans sa dernière poursuite, la Ville a été condamnée en décembre dernier à verser 38 000\$ à une citoyenne qui s'était blessée après avoir glissé sur le trottoir devant un arrêt d'autobus.

Glissement de terrain mortel à L'Épiphanie

La SQ et la CSST enquêtent

LA PRESSE CANADIENNE

La Sûreté du Québec (SQ) et la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) ont ouvert des enquêtes sur le glissement de terrain mortel qui s'est produit, mardi dernier, dans une carrière de l'Épiphanie.

Maintenant que les recherches ont pris fin, les enquêteurs tenteront de déterminer les causes de cet accident, a affirmé hier Gregory Gomez, de la SQ.

Les corps de deux travailleurs, un homme et une femme, ont été extirpés samedi, quatre jours après le glissement de terrain.

La police provinciale se penchera sur la façon dont l'entreprise Maskimo s'assurait du respect des règles de sécurité appropriées, a dit M. Gomez.

La SQ a déjà effectué des analyses sur les lieux et dans la cavité où ont été retrouvées les dépouilles. Les enquêteurs tenteront d'établir la séquence des événements et de déterminer s'il y a eu négligence criminelle.

L'homme qui a perdu la vie est Daniel Brisebois, 54 ans. Les policiers n'ont pas encore officiellement identifié la seconde victime, mais il s'agirait de Marie-Claude Laporte.

Un troisième travailleur, Benoît Robert, qui a survécu à

l'affaissement, avait été secouru par hélicoptère le jour de la tragédie.

Maskimo a tenu une conférence de presse, samedi, afin d'offrir ses condoléances aux familles des victimes. L'entreprise en a profité pour assurer qu'elle collaborerait pleinement avec les enquêteurs.

Des travailleurs de l'entreprise et des spécialistes en géologie seront interrogés dans le cadre de cette enquête, a indiqué Jacques Nadeau, porte-parole de la CSST.

«Nous devons nous pencher sur les antécédents de l'entreprise, mais chaque événement est unique», a-t-il déclaré, précisant que l'investigation devrait durer environ six mois.

LE MONDIAL DES
CIDRES
DE GLACE

SAO

PROCUREZ-VOUS
VOTRE PASSEPORT

LES 8, 9 ET 10 FÉVRIER 2013
À ROUGEMONT, CAPITALE DE LA POMME

6^E ÉDITION

DÉGUSTEZ LES CIDRES DE GLACE DE 24 DES PLUS IMPORTANTS PRODUCTEURS DU QUÉBEC!

Découvrez aussi les produits agroalimentaires du Québec
Dégustations • Sculptures sur glace • Feu d'artifice
Spectacles • Amuseurs publics • Restauration • Bistro SAO

EN SPECTACLE

SYLVAIN COSSETTE
vendredi 8 février à 21h30

LUCE DUFAULT
samedi 9 février à 20h30

Billets en vente sur le Réseau Admission: 1 800 361-4595

SAO Québec Rougemont Desjardins Cidre du Québec

rythme LA PRESSE

Laurent Gidon ROYAL MRC LOUE-FROID

Concessionnaires
BMW de Montréal

bmwmontreal.ca



Le plaisir
de conduire.^{MD}

TRACTION INTÉGRALE xDRIVE^{MC}
L'INTÉRIEUR DU VÉHICULE DIFFÈRE DE CELUI ILLUSTRÉ.

xDRIVE + 1,9 % = X3

Et si on vous annonçait que le BMW X3 équipé de la technologie xDrive^{MC} Traction Intégrale est maintenant offert à un taux de financement et à la location de 1,9 %, que diriez-vous?

Et si en plus on vous annonçait que vous pouvez prendre rendez-vous immédiatement pour l'essayer, que diriez-vous?

Préparez-vous, puisque c'est exactement ce que BMW vous propose, et vous annonce par la même occasion la création d'un microsite et d'un centre d'appel pour que vous puissiez prendre rendez-vous pour un essai routier dès que l'envie vous prendra. Comme en ce moment.

▶ **ESSAYEZ-LE!**

1-855-BMW-6782
testbmw.ca



BMW X3 xDrive 2012 illustré.

Entretien régulier sans frais – 4 ans ou 80 000 km[†]

X3 ²⁸ⁱ xDrive – 2013	PRIX DE VENTE	MENSUALITÉS À LA LOCATION	TAUX DE FINANCEMENT ET À LA LOCATION
	45 162 \$**	518 \$* MONTANT D'À LA LIVRAISON 3 230 \$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ 585 \$	1,9%* JUSQU'À 48 MOIS

JUSQU'AU 28 FÉVRIER.

Montréal
BMW Canbec
4090, rue Jean-Talon Ouest
514.731.7871
bmwcanbec.com

Laval
BMW Laval
2450, boul. Chomedey
450.682.1212
514.990.2269
bmwlaval.com

Rive-Sud
Park Avenue BMW
8400, boul. Taschereau Ouest
450.445.4555
514.875.4415
parkavenuebmw.com

Rive-Sud
BMW Sainte-Julie
1633, boul. Armand-Frappier
450.922.1633
514.875.4400
bmwsaintejulie.com

Blainville
Hamel BMW
620, boul. de la
Seigneurie Ouest
450.437.5050
hamelbmw.com

West Island
BMW West Island
2000, aut.
Transcanadienne Sud
514.683.2000
bmwwestisland.com

Modèle européen montré. Certaines options peuvent ne pas être offertes au Canada. **Offre à l'achat : le prix de vente est de 45 162 \$, ce qui inclut le PDSF (42 450 \$), le transport et l'inspection de prélivraison (2 095 \$), la taxe sur la climatisation (100 \$), la taxe de gestion des pneus (12 \$), les frais d'administration du concessionnaire (jusqu'à 459 \$) et le rabais BMW Canada. Taxes et immatriculation en sus. *Taux de financement et à la location offerts par Services financiers BMW, sur approbation du crédit, uniquement pour les modèles de base BMW X3 xDrive 28i 2013. Par exemple, pour 40 000 \$, à un taux de financement de 1,9 % sur 48 versements mensuels égaux de 866 \$, le coût d'emprunt est de 1 570,89 \$ et l'obligation totale est de 41 170,89 \$ (taxes en sus). *Offre à la location : 42 450 \$ sur 48 mois à un taux d'intérêt annuel de 1,9 %, avec un acompte de 0 \$, pour des mensualités de 518 \$. Un montant de 3 814 \$ est exigé à la signature du contrat de location, ce qui inclut la première mensualité, un dépôt de garantie équivalent à une mensualité, le transport et l'inspection de prélivraison, la taxe sur la climatisation, les frais d'administration du concessionnaire, la taxe sur la gestion des pneus et les services PPSA. Taxes et immatriculation en sus et payables à la signature. La valeur résiduelle du véhicule à l'échéance du terme est de 19 952 \$. L'obligation locative totale est de 27 571,02 \$. La mensualité varie selon le montant de l'acompte versé et de la valeur résiduelle. Le kilométrage annuel alloué est de 16 000 km; 0,15 \$ du kilomètre excédentaire. Le concessionnaire peut décider d'un prix au particulier et exiger des frais d'administration qui peuvent modifier le prix du véhicule. Des frais peuvent être exigés pour usure excessive. Cette offre d'une durée limitée est sujette à la disponibilité et peut être modifiée ou annulée sans préavis. Le véhicule doit être livré au plus tard le 28 février 2013. †Les véhicules BMW 2013 achetés au Canada d'un concessionnaire autorisé sont couverts par un programme d'entretien aux périodes recommandées sans frais de 4 ans ou 80 000 km, selon la première éventualité. Certaines conditions s'appliquent. Consultez un concessionnaire BMW pour obtenir tous les détails. ©2013 BMW Canada Inc. « BMW », le logo BMW, tous les noms de modèles BMW et toute autre famille de marques, d'images et de symboles relatifs à BMW sont la propriété exclusive et/ou des marques déposées de BMW AG utilisées sous licence.

SANTÉ

Pour en finir avec les portes tournantes

Québec investira-t-il 13 millions pour sortir les malades mentaux des prisons?

ISABELLE HACHEY

«Une fois que vous avez fait votre temps de prison, on vous donne un billet d'autobus et on vous met à la porte!»

Pour Pierre*, Montréalais à l'aube de la cinquantaine, c'est alors reparti pour un autre cycle: crise, hôpital, retour en détention.

Comme des milliers d'autres Québécois atteints de maladie mentale, Pierre a désespérément besoin de soutien. Voilà près de 30 ans qu'il est prisonnier de l'épuisante ronde des portes tournantes.

À 17 ans, il a été blessé au cerveau dans un accident de voiture. Il ne s'en est jamais remis. Au fil des ans, il a fait beaucoup de «conneries», avoue-t-il. «J'ai des médicaments pour contrôler mon humeur, mais j'ai arrêté de les prendre...»

Dans les milieux médical et carcéral, tout comme dans les cabinets ministériels, tout le monde s'accorde à dire que Pierre n'est pas à sa place en prison, où le personnel est formé pour veiller sur des criminels, non sur des malades.

Tout le monde s'accorde aussi à dire que l'une des solutions, recommandée dès 2011 par le bureau du Protecteur du citoyen, serait de confier la responsabilité de ces détenus au ministère de la Santé et des Services sociaux, beaucoup mieux outillé pour les soigner que celui de la Sécurité publique.

Tout le monde est d'accord. Il reste à savoir si le gouvernement acceptera de financer ce transfert de 13 millions de dollars. Une demande en ce sens a déjà été déposée au Conseil du Trésor, selon nos sources.

«On ne peut pas le nier, on ne gère pas l'abondance, admet le ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron. On doit composer avec les ressources un peu plus raréfiées dont on dispose. Mais la volonté politique est là, tant du côté du ministère de la Sécurité publique que du côté du ministère de la Santé et des Services sociaux.»

Un trou noir

Quand ils entrent en prison, les malades mentaux tombent dans un «trou noir», explique la protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain. Le réseau de la santé perd leur trace et ferme leur dossier. Quand ils sortent, ils doivent se réinscrire sur des listes d'attente.

«C'est une anomalie d'exclure d'un régime de santé universel des citoyens pendant qu'ils sont en détention, dit M^c Saint-Germain. La privation de soins a des conséquences importantes pour eux, mais aussi pour leurs proches et pour toute la société.»



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE

Les patients doivent souvent passer par la prison pour obtenir des services spécialisés en psychiatrie, dit Yves Boileau, directeur général de la Maison L'Intervalle, où l'on héberge des malades mentaux qui ont eu maille à partir avec la justice.

Selon M^c Saint-Germain, «le ministère de la Santé doit intensifier ses efforts» pour que le transfert soit mis en œuvre. Elle est convaincue que ne rien faire coûte plus cher à la société québécoise.

de passer l'Action de grâce en prison. Le détenu l'a dit au gardien. Alors, ils m'ont crissé au trou pour toute la fin de semaine! Et je n'avais même pas de tendances suicidaires...»

qui ont eu maille à partir avec la justice.

«Il faut des équipes pas mal plus expérimentées pour s'occuper de gens qui ont des problèmes de santé mentale, admet Pierre Couture, ancien

passer par la prison pour obtenir des services spécialisés en psychiatrie, dit M. Boileau. «Ce sont des gens malades. Souvent, leur famille avait appelé à l'aide bien avant qu'ils ne se retrouvent en prison, mais sans succès.»

Le transfert de la responsabilité des détenus atteints de problèmes mentaux n'est pas une idée nouvelle; M. Boileau en entend parler depuis près de 30 ans. «Tout le monde se renvoie la balle. C'est aberrant. On pourrait éviter que les gens se retrouvent avec un dossier judiciaire si notre société se donnait les moyens de les soigner correctement.»

* Le nom de Pierre été changé afin de préserver son anonymat.

«C'est une anomalie d'exclure d'un régime de santé universel des citoyens pendant qu'ils sont en détention.» — Raymonde Saint-Germain, protectrice du citoyen

«Dans plusieurs situations, les soins sont aussi importants que la garde sécuritaire si on veut prévenir une récidive.»

Des détenus qui dérangent

Pierre a vécu «l'enfer sur terre» en détention. «Une fois, j'ai dit à un détenu que je préférerais mourir plutôt que

«Les gardiens sont habitués à traiter avec des délinquants. Et on sait que les gens qui ont des problèmes de santé mentale sont souvent dérangeants. Le plus simple, c'est de les amener au trou», déplore Yves Boileau, directeur général de la Maison L'Intervalle, où l'on héberge des malades mentaux

directeur général adjoint des Services correctionnels de Montréal. Une prison, ce n'est pas un hôpital. Et ce n'est pas un hôtel non plus: on ne peut pas afficher *no vacancy*, on n'a pas le choix de les prendre, ces gens-là.»

Le pire, c'est que les patients doivent souvent

ÉTUDE DE L'UNIVERSITÉ HARVARD

Les adolescents pensent souvent au suicide

MATHIEU PERREAULT

Une personne sur huit pense au suicide durant son adolescence, selon une nouvelle étude américaine. Les adolescents sont particulièrement susceptibles d'être hantés par l'idée de se donner la mort, même si elles sont quatre fois moins nombreuses à se suicider que les adolescents.

Au moment où s'ouvre la Semaine de la prévention du suicide, ces résultats confirment la nécessité d'agir rapidement quand un adolescent pense au suicide, estime Réal Labelle, psychologue spécialiste du suicide à l'Université du Québec à Montréal et cofondateur de la clinique des troubles de l'humeur à l'hôpital Rivière-des-Prairies.

Un échantillon large

«C'est une étude avec beaucoup de participants, note M. Labelle. On voit que 60% des adolescents qui ont un plan de suicide font une tentative. C'est nouveau. On voit aussi que tout se passe dans l'année suivant l'apparition de l'idée. La semaine prochaine, quand je vais avoir un jeune devant moi, je vais me dire d'être encore plus prudent, de le suivre de plus près, de l'écouter plus.»

Plus de 15% des filles et 9% des garçons pensent au suicide durant les cinq ans de leur adolescence, selon les auteurs de l'étude – des psychologues et pédiatres de l'Université Harvard, qui ont rencontré près de 6500 adolescents. Plus de 6% des adolescentes et 4% des adolescents passent à l'acte.

L'étude, publiée dans la revue *JAMA Psychiatry*, avance toutefois que les adolescentes utilisent des méthodes qui mènent moins souvent à la mort – peut-être comme une stratégie d'appel à l'aide.

Ces chiffres sont plus élevés que dans le cas des adultes. En effet, selon une étude australienne de 2009, 2,3% des adultes pensent au suicide et 0,4% passent à l'acte durant une année.

Selon M. Labelle, une limite importante de l'étude est l'exclusion des schizophrènes et des cas de personnalité limite. «La dépression est le trouble le plus associé au suicide, mais la personnalité limite arrive en deuxième. Ce sont souvent des gens qui font une carrière suicidaire, avec de l'automutilation. À mon avis, ça aurait encore augmenté la proportion des adolescents qui font un plan.»

La semaine dernière, une étude de l'Institut national de santé publique du Québec a montré que le taux de suicide a beaucoup diminué depuis 15 ans. En transposant les chiffres américains aux taux québécois, on peut conclure qu'une tentative de suicide sur 40 provoque la mort chez les adolescents; le taux serait de 1 sur 600 chez les adolescentes.



PHOTO BOB SKINNER, ARCHIVES LA PRESSE

Les adolescents qui ont des idées suicidaires peuvent rejoindre Tel-jeunes en composant le 1-800-263-2266 de partout au Québec.

LE SUICIDE CHEZ LES ADOS QUÉBÉCOIS

(15-19 ANS, TAUX PAR 100 000 PERSONNES)

	FEMMES	HOMMES
1995	7	32
2000	7	27
2005	6	15
2010	2,8	10,7

Source: Institut national de santé publique du Québec

Résultats des tirages du :
2013-02-03

Sprinto

04 16 24 28 44

3 **8** **9** **9** **A**

Asturo

Jour - Mois - Année - Signe
09 JUILLET 60 SAGITTAIRE

Quatre-vingt 3 817 4 2771

Extra | **Triples** 01 06
7244997 | 22 24 29

ebanco

06 10 11 14 15 17 22 24 31 35
39 41 47 48 54 55 60 65 68 69

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Longueuil 6 blessés dans un incendie

Un incendie suspect dans une maison unifamiliale de l'arrondissement de Saint-Hubert, à Longueuil, a fait un blessé grave et cinq blessés légers, dans la nuit de samedi à dimanche.

Le feu s'est déclaré au sous-sol. « À l'arrivée des pompiers, il y avait de la fumée à tous les étages », a indiqué Michel Turnblom, capitaine de la police de Longueuil.

Les 10 personnes qui se trouvaient dans la résidence ont été évacuées. Un homme de 42 ans, résidant des lieux, a été grièvement brûlé au visage et aux épaules. Quatre autres personnes ont été traitées sur place pour des blessures mineures.

« Les causes de l'incendie sont encore inconnues, a expliqué le capitaine Turnblom. On le traite comme un incendie suspect. » Une enquête est en cours.

— Gabrielle Duchaine

Longueuil Une piétonne grièvement blessée

Une résidente du Vieux-Longueuil âgée de 75 ans a été grièvement blessée hier après-midi après avoir été heurtée par une camionnette à Longueuil, en Montérégie.

L'accident est survenu vers 12 h 45 à l'intersection des rues Saint-Laurent et Joliette, près de la Place Longueuil.

Mark David, relationniste à la police de Longueuil, indique que la dame traversait la rue lorsqu'un automobiliste, qui effectuait un virage, l'a happée.

La piétonne a été transportée à l'hôpital où elle repose dans un état critique.

Le conducteur du véhicule, un homme de 76 ans, a été conduit à l'hôpital pour traiter un choc nerveux.

Des enquêteurs ainsi que des agents de la section d'identité judiciaire étaient sur les lieux de l'accident hier après-midi pour reconstituer la scène.

— La Presse Canadienne

Lac-Saint-Jean Un motoneigiste recherché

La Sûreté du Québec (SQ) a entrepris des recherches afin de retrouver un homme de 62 ans porté disparu au Lac-Saint-Jean.

Il s'agit de Denis Gagnon de Lac-Bouchette.

Un membre de sa famille s'est rendu à son domicile, samedi soir, pour constater qu'il était absent. Il serait parti avec sa motoneige pour une destination inconnue.

M. Gagnon aurait été vu pour la dernière fois à son domicile le lundi 28 janvier.

Les recherches ont été interrompues à la tombée de la nuit hier et devraient reprendre ce matin.

— La Presse Canadienne

Sou noir Début de son déclin

Le sou noir amorce ce matin son lent déclin. Tous les commerçants ont désormais le droit d'arrondir leurs prix comme bon leur semble, voire refuser les sous noirs des consommateurs.

La vénérable pièce d'un cent doit disparaître, souhaite le gouvernement canadien. Conséquence: la Monnaie royale canadienne arrête dès aujourd'hui de livrer des sous noirs aux institutions financières.

Le gouvernement donne d'ailleurs carte blanche aux commerces et compte sur eux pour être « équitable » et « transparent ».

Notez toutefois que l'éviction prévue du sou noir de l'économie canadienne touche uniquement les transactions payées comptant.

Bref, un café valant 1,22 \$ sera toujours facturé 1,22 \$ si vous payez par carte de débit ou crédit.

— Le Soleil

Commission Charbonneau Les Québécois sont divisés

Les Québécois sont profondément divisés quant à l'utilité des travaux de la commission Charbonneau.

Selon un sondage CROP réalisé pour Radio-Canada, 54 % croient que l'exercice

« améliorera les pratiques au sein des administrations municipales ». Les autres sont persuadés qu'aucun changement n'en découlera.

D'après le sondage, les femmes et les jeunes sont

particulièrement sceptiques devant l'évolution des travaux de la commission d'enquête.

Malgré les bouleversements que la Commission a créés dans la métropole, les Montréalais seraient les plus optimistes: 61 % des répondants croient à une amélioration des pratiques à l'hôtel de ville. Cette proportion chute à 52 % en banlieue.

Le coup de sonde a été réalisé du 16 au 21 janvier 2013 auprès d'un échantillon de 1000 répondants calibré selon leur sexe, leur âge, leur lieu de résidence, leur niveau d'éducation et leur langue maternelle.

Étant donné le caractère non probabiliste de cette étude, elle ne comporte pas de marge d'erreur.

— Philippe Teisreira-Lessard

Le 12 février,

plus

vous

textez

plus

vous

aidez



Le 12 février, pour chaque texto et appel interurbain effectué par un abonné*, Bell remettra 5¢ de plus à des organismes qui viennent en aide aux millions de Canadiens qui sont touchés par la maladie mentale.

bell.ca/cause

*Les frais courants d'interurbain et de messages texte s'appliquent.

 **Bell**
Cause pour
la cause

LE TOUR DU GLOBE



PHOTO ARCHIVES AGENCE FRANCE-PRESSE

États-Unis Kerry veut rencontrer Abbas

Le nouveau secrétaire d'État américain John Kerry a fait part de son intention de rencontrer «rapidement» le président palestinien Mahmoud Abbas pour discuter du processus de paix. Un porte-parole palestinien a précisé que le président américain Barack Obama soutenait les efforts de relance du processus de paix au Proche-Orient, bloqué depuis septembre 2010.

— Agence France-Presse



PHOTO AGENCE FRANCE-PRESSE

Liban Tension à la frontière syrienne

L'armée libanaise a pris le contrôle d'une ville située non loin de la frontière syrienne après que des assaillants eurent tendu un piège à ses troupes, tuant deux soldats en plus de faire des blessés. Des troupes spéciales ont installé des points de contrôle sur les routes menant à la ville d'Arsal, a signalé l'agence National News.

— Associated Press



PHOTO AGENCE FRANCE-PRESSE

Cuba Fidel Castro vote aux élections

La réapparition en public de Fidel Castro pour participer aux élections législatives cubaines d'hier a été l'unique événement de ce scrutin où l'absence d'opposition devrait conduire fin février à la réélection sans surprise de son frère, le président Raúl Castro. Fidel Castro s'est présenté au bureau de vote n°1 de la place de la Révolution, à La Havane.

— Agence France-Presse



PHOTO REUTERS

Paraguay Un candidat périt en hélicoptère

L'un des candidats à la présidence du Paraguay, Lino César Oviedo, a péri dans un accident d'hélicoptère alors qu'il revenait d'une réunion politique, samedi soir. Le corps de M. Oviedo et ceux de ses gardes du corps et du pilote ont été retrouvés calcinés, ont indiqué les services de secours.

— Agence France-Presse

Le maire de Pékin s'attaque au smog



MATHIEU PERREAULT

Pékin a depuis la semaine dernière un nouveau maire. Wang Anshun, qui était maire suppléant depuis l'été dernier, a du pain sur la planche: la capitale chinoise est accablée par un taux de smog 50 fois plus élevé qu'à Montréal.

Le smog de Pékin fait les manchettes depuis que l'ambassade américaine a commencé à publier le taux de pollution mesuré par les capteurs situés sur le toit de l'ambassade. «Les taux étaient auparavant gardés secrets», explique Scott Kennedy, politologue de l'Université de l'Indiana, qui vient de publier le livre *Beyond the Middle Kingdom*. «La population a pu commencer à les discuter. C'est devenu un problème important. On pense même que dans le nouveau cabinet, en mars, le ministre responsable de l'environnement pourrait avoir plus de poids que certains ministres responsables de l'industrie et de l'économie.»

Pour Wang Anshun, 55 ans, c'est le défi de sa carrière: plusieurs de ses prédécesseurs se sont hissés au sommet du gouvernement chinois après avoir bien rempli leur mandat. Par exemple, l'ancien maire Wang Qishan, qui vient d'être nommé parmi les sept membres du comité central – l'équivalent du cabinet –, a réorganisé le



PHOTO JASON LEE, REUTERS

Pékin, capitale de la Chine, est accablée par un taux de smog 50 fois plus élevé qu'à Montréal.

du parti communiste de Pékin. «Il a quitté son poste l'été dernier après des inondations qui ont été mal gérées par la municipalité», explique Marie Reny, Montréalaise qui fait à l'Université de Chicago son postdoctorat sur les mouve-

ments de protestation et la religion en Chine. «Mais en fait, il a eu une promotion. C'est un proche de Hu Jintao, qui était président jusqu'à cet automne et veut probablement placer des alliés à des postes importants pour continuer à influencer la politique chinoise.»

Wang Anshun est lui-même proche de Hu Jintao, mais aussi de son prédécesseur, Jiang Zemin qui, selon plusieurs sinologues, tire toujours les ficelles en Chine. «Le mentor de Wang Anshun est Zhen Quinghong, qui était secrétaire du parti à Shanghai et faisait partie de la "clique de Shanghai" de Jiang Zemin», indique M^{me} Reny.

L'intérêt médiatique pour le smog cache ainsi des machinations politiques de coulisse. D'ailleurs, les inquiétudes environnementales restent marginales en Chine, selon M^{me} Reny. «En 2010, la dernière année pour laquelle on a des données, seulement 10 % des 180 000 manifestations de protestation avaient des causes environnementales, dit-elle. Les motifs économiques, comme les expropriations de terres, mobilisent beaucoup plus de gens.»

COMBAT CONTRE LA POLLUTION

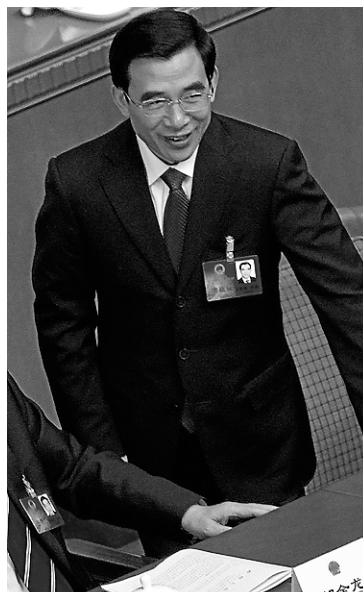


PHOTO ALEXANDER F. YUAN, ASSOCIATED PRESS

À peine élu maire, Wang Anshun a dévoilé plusieurs mesures visant à réduire la pollution de 2 % cette année, selon l'agence gouvernementale Xinhua:

- mise à la retraite de 180 000 vieux véhicules;
- promotion de véhicules à zéro émission auprès des agences municipales;
- remplacement de certaines chaudières à charbon dans les édifices publics par des systèmes plus propres;
- plantation d'arbres sur 66 000 hectares d'ici cinq ans (à titre de comparaison, le parc du Mont-Royal fait 190 hectares).

OBAMA POUR LES HOMOSEXUELS CHEZ LES SCOUTS

La grande organisation scout américaine BSA devrait abroger l'une de ses règles, très décriée, qui interdit les homosexuels dans ses rangs, a annoncé le président Barack Obama dans une interview diffusée hier sur CBS. «Mon état d'esprit est que les gays et lesbiennes doivent avoir accès comme n'importe qui d'autre à chaque institution et itinéraire de vie», a déclaré le président. «Les scouts d'Amérique sont une grande institution qui encourage les jeunes et révèle chez eux des opportunités et des qualités de meneur (d'hommes) qui leur servira tout au long de leur vie», a affirmé M. Obama.

— AFP

Le mariage gai légalisé en France

AGENCE FRANCE-PRESSE

PARIS — Le mariage homosexuel a été officiellement adopté samedi en France par l'Assemblée nationale, sur fond de mobilisation persistante des opposants qui redoutent des conséquences néfastes pour la famille et les enfants.

À la mi-journée, les députés français, qui siégeaient exceptionnellement samedi et hier, ont adopté par 249 voix contre 97 l'article 1 du projet de loi légalisant en France le mariage homosexuel.

Cet article rajoute au code civil rédigé sous Napoléon au début du XIX^e siècle une petite phrase qui suscite de grands débats: «Le mariage est contracté par deux personnes de sexe différent ou de même sexe».

Un étranger pourra aussi se marier en France avec une personne du même sexe, même si son pays d'origine ne reconnaît pas le mariage homosexuel. Les adversaires du projet ont redouté les risques de «tourisme nuptial» ou «d'asile conjugal» en France.

Les députés de la majorité de gauche ont voté massivement en faveur du mariage pour tous, promesse de campagne du président socialiste François Hollande. La plupart des députés de droite et du centre ont voté contre.

La fermeté du gouvernement sur ce projet phare, dont l'examen va durer encore plusieurs jours, rassure les militants pro-mariage pour tous. «C'est un soulagement pour nous de voir que les choses avancent si bien», a déclaré à l'AFP le porte-parole de l'Inter-LGBT (lesbien, gai, bi, trans) Nicolas Gougain.

80 000 manifestants contre le projet

Pendant que les députés délibéraient, environ 80 000 manifestants, selon la police, sont descendus dans la rue partout en France pour maintenir la pression contre l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples homosexuels.

Ils ont annoncé une nouvelle mobilisation le 24 mars. Le 13 janvier, une manifestation nationale avait rassemblé à Paris entre 340 000 et un million d'opposants à l'appel du collectif «La Manif pour tous».

Souvenirs de New York sous Ed Koch



RICHARD HÉTU
COLLABORATION SPÉCIALE

NEW YORK — Une larme trace un sillon sur le visage empoussiéré du jeune émigré jamaïcain qui me raconte sa vie de sans-abri à New York. Nous sommes à «Tent City», surnom donné à un parc du Lower East Side – Tompkins Square – aux allures de bidonville.

Non loin de nous, deux hommes plus âgés préparent leur dose d'héroïne en plein jour, passant la flamme d'un briquet sous une cuillère. Du trottoir, les passants peuvent les voir, mais les deux accros ne se cachent pas, et s'injectent la drogue à tour de rôle, avec la même seringue.

«Vous n'auriez pas 10 \$ à me refiler? Je n'ai rien mangé depuis hier», me dit le jeune sans-abri, en regardant ses voisins du coin de l'œil.

La scène remonte à 1989, année de mon premier séjour à New York. Elle m'est revenue à l'esprit vendredi dernier, après l'annonce de la mort d'Ed Koch, maire de New York du 1^{er} janvier 1978 au 31 décembre 1989. Les médias ont décrit non sans raison ce personnage haut en couleur comme l'incarnation parfaite de sa ville – son franc-parler, sa combativité et son égotisme n'auraient sans doute pas été tolérés ailleurs.

Sans-abri, crack et racisme

Ils ont aussi salué ses bons coups. Ed Koch a réussi à sortir New York d'une grave crise financière à la fin des années 70. Il a remonté le moral de sa ville. Il a jeté les bases de la renaissance de Times Square et de plusieurs quartiers ravagés ou désertés du Bronx et de Brooklyn.



Ed Koch, maire de New York de janvier 1978 à décembre 1989, a sorti sa ville d'une grave crise financière. Mais son mandat a aussi donné lieu à des histoires sordides témoignant d'une dérive urbaine.

Mais le souvenir que je garde de la dernière année d'Ed Koch à la mairie de New York relève plutôt du cauchemar. La scène du Tompkins Square n'est qu'un exemple

du crack et du racisme, deux phénomènes dont j'ai pu observer de près les conséquences. J'habitais alors dans le quartier East Harlem, à l'intersection de la 110^e Rue

victimes de la violence meurtrière engendrée par le trafic du crack. En 1989, New York allait enregistrer 1905 meurtres, soit près de cinq fois plus d'homicides que le plancher record de 414 atteint l'année dernière.

Bilan implacable

Le dernier jour d'Ed Koch à la mairie, Jimmy Breslin, figure légendaire du journalisme new-yorkais, dressait un bilan implacable dans une chronique qui détonne avec les hommages des derniers jours: «Il y a eu 20 000 meurtres [à New York] depuis qu'Ed Koch est maire. C'est l'une des données les plus horribles dans l'histoire des villes américaines et cela démontre clairement que Koch a été

un personnage hideux, un homme qui rit à la morgue.»

Breslin reprochait également à Ed Koch d'avoir attisé les tensions raciales à New York, allant même jusqu'à le comparer à Lester Maddox, ancien gouverneur ouvertement ségrégationniste de la Géorgie.

Le 23 août 1989, Yusuf Hawkins s'est peut-être cru dans le bled le plus raciste du Sud profond. Ce jour-là, cet adolescent noir désarmé a été tué de deux balles à la poitrine après avoir été encerclé par une bande de jeunes Blancs de Bensonhurst, un quartier italo-américain de Brooklyn. J'avais couvert les retombées de ce meurtre qui devait nuire à Ed Koch dans sa quête d'un quatrième mandat à la mairie et contribuer à la victoire de David Dinkins, son adversaire dans la primaire démocrate. Dinkins allait devenir le premier maire noir de New York.

De faux coupables

Je me souviens aussi du procès des «Cinq de Central Park», surnom donné aux cinq adolescents – quatre noirs et un hispanique – accusés d'avoir violé une jeune joggeuse blanche dans le célèbre parc un soir d'avril 1989. Le maire Koch les avait traités de «monstres», et le promoteur immobilier Donald Trump avait acheté de pleines pages dans les journaux locaux pour réclamer un retour de la peine de mort à New York afin que les prévenus «puissent servir d'exemple».

Après un battage médiatique faisant la part belle à la peur et aux préjugés, les «Cinq de Central Park» ont été condamnés sur la base d'aveux forcés. Ils ont tous purgé des peines allant de 5 à 13 ans avant que le véritable coupable ne passe aux aveux, en 2002.

Je ne suis sans doute pas le seul à ne pas m'ennuyer de ce New York-là.

Le souvenir que je garde de la dernière année d'Ed Koch à la mairie de New York relève du cauchemar.

d'une dérive urbaine qui semble inimaginable dans le New York du maire actuel, Michael Bloomberg, qui a poursuivi ce que certains appellent la «disneyfication» de la ville commencée sous son prédécesseur, Rudolph Giuliani.

Au problème des sans-abri s'ajoutaient notamment ceux

et de l'avenue Madison. Les trottoirs de la 110^e Rue, où se trouve une station de la ligne 6 du métro de New York, étaient alors jonchés de petites fioles dans lesquelles les revendeurs plaçaient les «roches».

La nuit, sur ces mêmes trottoirs, on retrouvait aussi parfois les plus récentes



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

Congestion routière sur le pont Ambassador entre Windsor et Detroit. Les douaniers du Canada et des États-Unis freinent le flux commercial entre les deux pays, soutient l'organisation Manufacturiers et exportateurs du Canada.

COMMERCE INTERNATIONAL

Frustration à la frontière canado-américaine

LEE-ANNE GOODMAN
LA PRESSE CANADIENNE

WASHINGTON — Le plan canado-américain Par-delà les frontières n'a pas exactement été une priorité pour la Maison-Blanche depuis que le premier ministre Stephen Harper et le président Barack Obama ont annoncé une «vision commune» pour une entente frontalière, il y a deux ans.

M. Obama devait gagner une élection en 2012, et la colline du Capitole a été à l'œuvre pour tenter de réduire la gigantesque dette nationale, poussant les décideurs des deux côtés à admettre que les progrès sur le «plan d'action» de cette initiative frontalière ont été lents.

Aux yeux de Birgit Matthiessen, une conseillère sise à Washington pour l'organisation Manufacturiers et exportateurs du Canada (MEC), les vastes problèmes touchant la frontière terrestre n'ont été le sujet que de peu d'attention de la part des décideurs, alors que les frontières maritimes et aériennes ont fait l'objet d'ententes commerciales.

«Nous sommes dans la deuxième année du plan d'action de deux ans, et MEC a clairement indiqué, autant à Washington qu'à Ottawa, que nous espérons que la seconde année sera bien plus ambitieuse que la première», a-t-elle déclaré.

«Pour nos membres, la frontière terrestre est primordiale. Les responsables douaniers des deux côtés de la frontière continuent de stopper et de déranger des commerçants légitimes dans les deux pays. Les règles sont vieilles de 20 ans; elles sont périmées, archaïques. Nous avons besoin de normes claires et de mises à jour pour refléter le monde commercial moderne.»

Pertes de 16 milliards par année

Si de petites percées ont suscité l'approbation de diverses entreprises, il reste encore beaucoup à faire.

«Tous les jours, plus d'un milliard de dollars en marchandises franchit la frontière commune, portant la valeur annuelle des biens échangés à plus de 580 milliards. Malgré tout, chaque année, des activités commerciales évaluées à 16 milliards ont été perdues en raison de délais à la frontière», a déclaré Mike Tierney, président d'UPS Canada.

L'accroissement de la limite monétaire maximale du traitement rapide des biens aux douanes, à 2500\$ pour les deux pays, contrairement à 1600\$ par le passé, «devrait permettre le transfert plus rapide des biens pour les importateurs et exportateurs de toutes tailles», dit-il.



MARBRE PIERRE GRANIT ONYX CÉRAMIQUE
QUARTZ MOSAÏQUE ACCESSOIRES D'EAU

MERCI!

À la centaine de sapeurs-pompiers qui ont combattu le feu avec acharnement afin de minimiser les dommages;

À nos clients et fournisseurs qui nous ont offert support et compréhension;

À tous nos employés pour leur solidarité et résilience.

Notre salle de montre et notre comptoir des professionnels sont **MAINTENANT OUVERTS!**



9151, boul. St-Laurent
Montréal H2N 1N2
T 514 382-7330

CIOT.COM

DÉBATS

LA PRESSE

André Desmarais > Président du conseil d'administration
 Guy Crevier > Président et éditeur
 Éric Trottier > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
 Mario Girard > Directeur principal de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

ÉDITORIAL

Les astres s'alignent



FRANÇOIS CARDINAL
 francois.cardinal@lapresse.ca

Les astres s'alignent graduellement en vue de la construction du futur pont Champlain, dont la mise en service est prévue dans moins de neuf ans.

Lancé officiellement l'an dernier, ce projet piloté en solitaire par Ottawa n'était jusqu'ici qu'un dossier mené à toute vapeur, sans transparence, sans égard pour les habitués partenaires, le Québec, la région, la Ville.

Ottawa et Québec mettent enfin le cap dans la même direction en vue du remplacement du pont Champlain.

Or la rencontre entre Pauline Marois et Stephen Harper, vendredi à Lévis, s'est conclue par la création d'une table de travail commune sur Champlain, ce qui permet enfin aux deux gouvernements de mettre le cap dans la même direction. Une très bonne chose.

En abordant ce projet au plus haut niveau politique, les deux premiers ministres ont ainsi franchi la première et la plus importante des trois phases nécessaires à un projet réussi: la collaboration, sans laquelle les deux prochaines étapes – la contribution et la conception – eurent été difficiles.

La «contribution», l'apport budgétaire de chacun, devient maintenant le principal enjeu à aborder. Qui paye quoi? D'où proviendront les fonds? Quel est le budget accordé à l'infrastructure? Au système de transport collectif? Et surtout, qu'implique l'ajout d'un péage sur ce pont?

En terme financier, par exemple, l'implantation d'un

péage pour financer la totalité du pont serait «inéquitable», comme l'a souligné hier l'administration Applebaum. Pourquoi les Montréalais financeraient-ils des infrastructures ailleurs au pays, par leurs impôts, mais seraient obligés d'assumer seul le coût de remplacement de cette infrastructure fédérale?

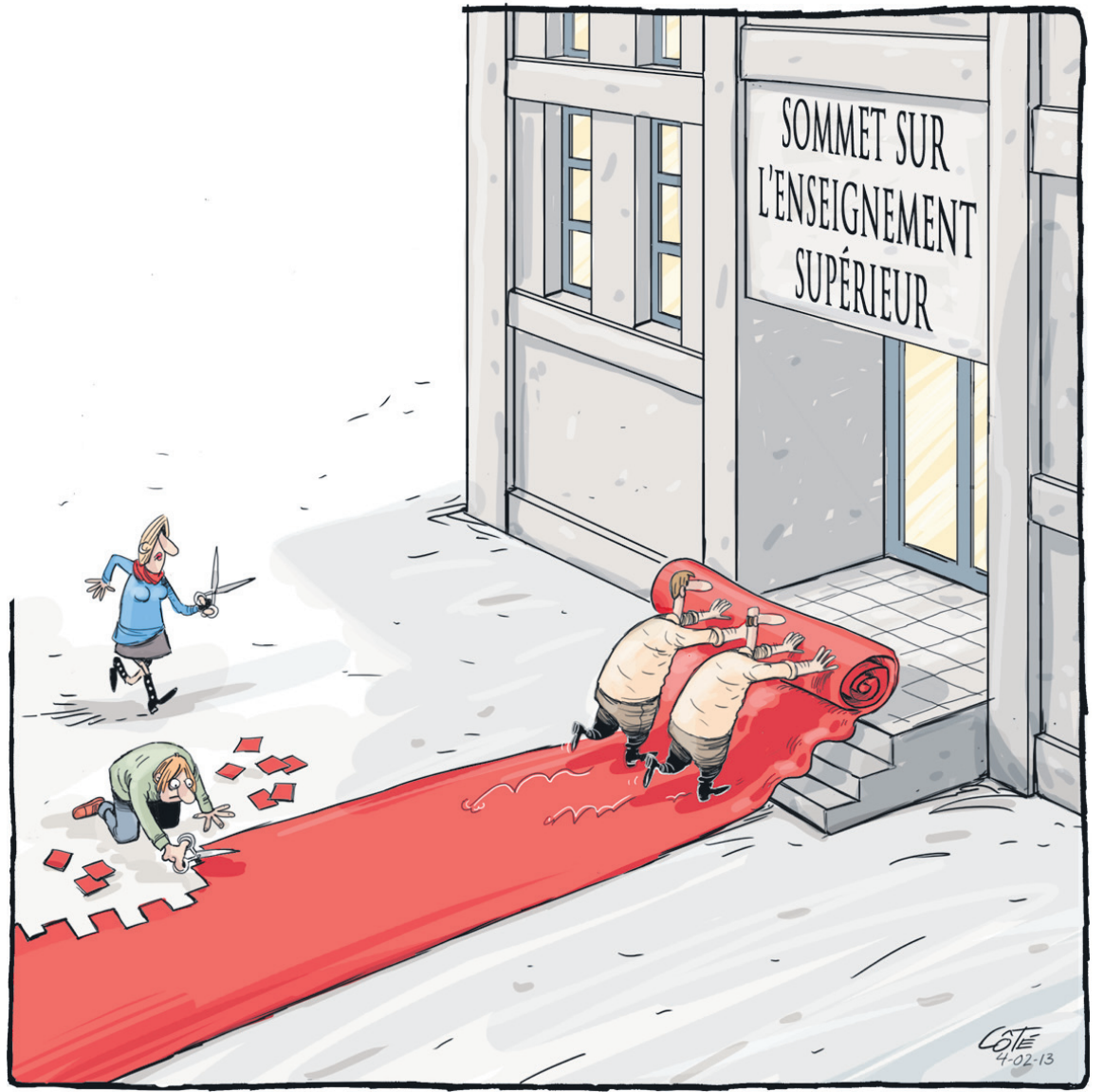
Et en terme régional, l'ajout d'un péage unique aurait un effet domino sur toute la Rive-Sud que l'on doit envisager dès aujourd'hui. Si Champlain devient un détournement pour les seuls automobilistes qui acceptent de payer leur passage, cela aura des conséquences désastreuses sur Mercier, Victoria et Jacques-Cartier. Ottawa ne peut donc imposer un péage unilatéralement, sans tenir compte des répercussions de sa décision.

La «conception», ensuite, dernière grande étape à franchir, vise à définir les paramètres technologiques du projet. La réflexion et les analyses sont en cours, mais elles devront rapidement aboutir si on souhaite faire autre chose qu'un banal pont de béton pour autos et camions.

Cela implique le choix d'un mode de transport rapide et efficace. L'AMT étudie actuellement trois scénarios (bus, bus rapides, train) et devrait, selon toute vraisemblance, opter pour le système léger sur rail. Mais cela coûte cher, d'où un nécessaire apport financier du fédéral, comme celui auquel ont eu droit Toronto, Ottawa et Calgary.

Et cela implique, enfin, le choix d'un design permettant de mettre en valeur cette porte d'entrée sur la métropole. La Ville a fait sienne l'idée proposée par l'Ordre des architectes de lancer un concours international d'architecture et d'ingénierie. Cela ne devrait pas faire augmenter de façon notable la facture du projet... à condition, bien sûr, qu'une décision soit prise suffisamment vite. Le fédéral osera-t-il le beau et fonctionnel, ou simplement l'utile?

Les questions sont nombreuses, elles deviendront vite épineuses. La collaboration entre Québec et Ottawa est donc de bon augure pour la suite des choses.



DROITS RÉSERVÉS / apcote@lesoleil.ca

LE BLOGUE QUEL AVENIR POUR MONTRÉAL?



LA PRIORITÉ: LES TROTTOIRS!

L'urbaniste James McGregor estime que Montréal a besoin d'un maire dont la toute première préoccupation est... les trottoirs! Ils sont utilisés quotidiennement par des millions de Montréalais et de visiteurs. Ils sont utiles aux jeunes, aux vieux, aux handicapés, sont propices à une meilleure santé et aux échanges humains. Sa suggestion: nos trottoirs devraient être plus larges, sans trous ou ruptures.

Lisez le billet de James McGregor et réagissez à lapresse.ca/avenirmtl

OPINION

Trompeuse transparence

Contraindre l'État à tout révéler ne suffira pas à restaurer la confiance des citoyens dans leurs institutions politiques

IVAN KRASTEVA

L'auteur est président du Centre pour les stratégies libérales à Sofia, en Bulgarie, et membre permanent de l'Institut pour les sciences humaines à Vienne, en Autriche.

La disparition de toute confiance envers les institutions démocratiques et les dirigeants politiques est l'une des conséquences les plus troublantes de la crise financière. En 2012, le «baromètre de la confiance», sondage réalisé par la firme internationale de relations publiques Edelman, a enregistré la chute de confiance la plus importante jamais mesurée à l'égard de l'État.

«Plus de transparence», nouveau mantra des militants de la moralité en politique et d'un nombre croissant de gouvernements démocratiques, suffira-t-il à renverser cette tendance?

On pourrait espérer que la combinaison des nouvelles technologies, des données publiques ouvertes et du renouveau de l'engagement civique aide les citoyens à exercer un contrôle plus efficace sur leurs élus. Mais l'idée que la transparence permettra de restaurer la confiance dans la démocratie repose sur des hypothèses incertaines, la première étant que «si l'on savait», tout serait différent.

Malheureusement, les choses ne sont pas aussi simples. La transparence de l'État ne suffit pas à l'émergence d'un citoyen informé, et davantage de contrôle n'entraîne pas nécessairement une plus grande confiance dans les institutions.

Ainsi, les Américains ont réélu le président George W. Bush tout en sachant qu'il

avait lancé les États-Unis dans la guerre en Irak sans preuve de l'existence d'armes de destruction massive. De la même manière, les Italiens ont maintenu Silvio Berlusconi au pouvoir pendant plus de 10 ans malgré un flot continu de révélations sur ses écarts de conduite et ses agissements en marge de la légalité.

En politique, contraindre l'État à tout révéler ne se traduit pas nécessairement par une meilleure connaissance ou une meilleure compréhension des choses par les citoyens. Au contraire, aussitôt qu'une information officielle est conçue pour être livrée au public, sa valeur en tant qu'information diminue, tandis que sa valeur en tant qu'instrument de manipulation augmente.

Une information plus ouverte de la part de l'État ne rend pas l'opinion publique plus rationnelle ou moins paranoïaque.

À titre d'exemple, dans les films policiers, lorsque les gangsters parlent tout en sachant que la police les écoute, ils ne disent que des banalités, tout en échangeant des bouts de papier sous la table. C'est ainsi que fonctionne l'État à l'ère de la transparence.

Dans son étude sur le discours de vérité dans la Grèce antique, le philosophe Michel Foucault souligne que dire la vérité ne peut se limiter à révéler aux citoyens ce qu'ils

ignoraient. Paradoxalement, en politique, la vérité est quelque chose que tout le monde sait, mais que peu osent exprimer.

Vivre dans la vérité ne se réduit pas à une information entièrement ouverte. C'est de la volonté de chaque citoyen de prendre des risques et de se confronter aux puissants en osant dire la vérité, et non de la vérité elle-même, que dépend le changement.

Ainsi que le formulent les anthropologues Jean et John Comaroff, notre époque se caractérise presque partout et simultanément par le désir de transparence et la crainte d'un complot.

Contrairement à ce qu'espèrent les partisans de la transparence, une information plus ouverte de la part de l'État ne rend pas l'opinion publique plus rationnelle ou moins paranoïaque. Cela alimente les théories conspirationnistes (rien n'est plus suspect que prétendre à une transparence absolue). Qui peut honnêtement affirmer que le débat public est plus rationnel et moins paranoïaque quand l'État fait preuve de plus de transparence?

Au lieu de restaurer la confiance dans les institutions démocratiques, le mouvement en faveur de la transparence risque d'accélérer la transformation de l'art de faire de la politique dans une démocratie en l'art de gérer la méfiance. Cela pourrait aboutir à remplacer la démocratie représentative par un régime qui limite le contrôle des citoyens au pouvoir exécutif.

La transparence de l'État est un objectif louable. Mais ne nous trompons pas en croyant que cela suffira à restaurer la confiance des citoyens dans leurs institutions politiques.

OPINION

Un partenariat déplorable

Le Musée des beaux-arts n'aurait pas dû s'associer à Barrick Gold pour son exposition sur le Pérou

PASCALE BERNIER
 ET NORMAND BREAU
 Les auteurs résident à Montréal.

Le Musée des beaux-arts de Montréal présente l'exposition *Pérou: royaumes du Soleil et de la Lune*. On y verra de nombreuses œuvres d'art, dont plusieurs très anciennes, merveilleuse occasion de connaître l'héritage culturel considérable de ce pays d'Amérique latine.

Nous trouvons, par ailleurs, fort malheureux que Barrick Gold soit l'un des principaux partenaires de cette manifestation artistique. Cette société minière, l'une des plus importantes du monde, exploite de gigantesques projets dans de nombreux pays et sur plusieurs continents.

Ce qui est particulièrement déplorable, c'est qu'à la mine de Pierina que Barrick Gold exploite au nord du Pérou, se sont produites de violentes altercations entre l'entreprise et les communautés locales qui l'accusent de contaminer leurs sources d'eau potable. Deux personnes ont déjà trouvé la mort quand les policiers ont tiré sur la foule. À une autre occasion, les policiers et les gardiens de sécurité de la mine ont été accusés d'avoir violé des femmes qui protestaient.

Les responsables de la mine ont, bien sûr, regretté les incidents malheureux et se sont engagés à faire tout en leur possible pour assurer les plus hauts standards de protection environnementale et la défense des droits de la personne.

Ce que cette entreprise ne semble pas comprendre, c'est que des projets miniers comme celui de Pierina au Pérou détruisent inévitablement l'équilibre environnemental et provoquent toujours des conflits avec les communautés environnantes, démonstration déjà faite partout dans le monde.

Malgré un dossier terrain peu reluisant, Barrick Gold continue de se présenter comme une compagnie responsable profondément préoccupée de culture, d'environnement et de respect des droits de la personne.

Nous regrettons également que, dans cet appui à l'exposition, l'organisme officiel du Pérou en matière de tourisme se soit associé à cette société.

Nous souhaitons donc que les nombreuses personnes qui iront admirer ces trésors artistiques n'oublient pas les femmes et les hommes qui, aujourd'hui, souffrent de l'exploitation de la mine d'or de Barrick Gold au nord du Pérou.

À BIEN Y PENSER

DÉBATS

S'il avait fallu que Pauline Marois, au retour de son voyage à Londres et en Écosse, paie les articles dans son panier d'épicerie au poids, elle n'aurait eu besoin que de petite monnaie. Pas d'investissements majeurs dans les hautes sphères technologiques, pas d'ententes économiques qui favoriseraient l'implantation de nouvelles industries, pas d'échanges bilatéraux gouvernementaux et, malheureusement, pas de venue massive d'immigrants francophones spécialisés dans des champs spécifiques. Bref, son panier d'épicerie était bien vide.

— Michel Beaumont, Québec

Le monopole de la SAQ



ALAIN DUBUC
COLLABORATION SPÉCIALE
adubuc@lapresse.ca

Un groupe de citoyens a déposé en Cour supérieure une requête de recours collectif contre la Société des alcools du Québec, à qui elle reproche de gonfler les prix et d'avoir une marge bénéficiaire excessive qui pénalise les consommateurs.

La SAQ a pris la chose assez au sérieux pour retenir les services d'un éminent avocat connu pour ses talents de plaideur, Gerald Tremblay, du cabinet McCarthy Tétrault. Effectivement, l'enjeu soulevé par cette requête est majeur. Et même si je trouve qu'il est absurde de confier la vente du vin et de l'alcool à un monopole d'État, je vais prendre la défense de la SAQ dans ce dossier, parce que les conséquences d'une victoire de cette requête seraient désastreuses.

L'initiateur du processus, Jean-René Jasmin, affirme que les prix du vin sont exorbitants au Québec parce que la société d'État se réserve une marge bénéficiaire excessive. Il réclame donc que la SAQ soit soumise à un mécanisme de fixation des prix similaire à la Régie de l'énergie.

Il est très clair que la SAQ est une machine à sous pour le gouvernement du Québec. Mais les prix élevés de la SAQ sont une forme de taxation. C'est le gouvernement qui dicte sa politique de prix à sa société d'État en établissant à l'avance, dans son budget, le dividende que devra lui verser la SAQ.

On fait l'erreur de croire qu'on a besoin de ce monopole pour taxer les boissons alcoolisées.

En s'opposant aux prix élevés, dans une logique des droits des consommateurs, la requête s'oppose au fait que le gouvernement puisse choisir de taxer lourdement l'alcool. Et si l'on bloque les prix de la SAQ d'une façon ou d'une autre, les dividendes versés au gouvernement, prévus à 1,067 milliard en 2013-2014, fondront de façon radicale.

Pourtant, cela constitue un choix parfaitement acceptable pour une société, une taxe sur un bien qui n'est pas vraiment essentiel, progressive parce que la consommation augmente avec le revenu. On conteste un droit inaliénable de l'État.

C'est en fait un débat oiseux, parce que si le gouvernement, au lieu de réclamer un dividende, demandait à la SAQ de percevoir une taxe spéciale sur le vin, le résultat serait exactement le même et il n'y aurait aucune base pour le recours collectif.

Il faut poser la question autrement. On doit se demander si la méthode de perception choisie — un réseau d'État qui détient un monopole sur l'importation, la vente et la distribution — est la meilleure façon d'y parvenir. On fait souvent l'erreur de croire qu'on a besoin de ce monopole pour taxer les boissons alcoolisées. C'est tout à fait faux, comme on le voit avec la perception de la TVQ ou des taxes sur l'essence ou sur la bière.

Mais la machine de la SAQ est lourde, avec des frais d'exploitation élevés. Elle n'est pas soumise à l'impératif de mieux faire qu'impose la concurrence. Son système centralisé s'adapte moins aux consommateurs — moins d'écoute, moins de variété. Le monopole d'État est une mauvaise façon de faire du commerce de détail. Sinon, je me demande pourquoi on ne se dépêche pas de nationaliser toutes les épiceries du Québec!

Mais si on voulait privatiser la SAQ, ou briser le monopole, par exemple par l'ouverture du marché à des petits cavistes, la réforme ne serait acceptable que si la nouvelle formule permet à l'État de recueillir les mêmes revenus. C'est parfaitement possible, comme le montre l'exemple albertain.

Et je suis sûr qu'on y gagnerait. L'État y trouverait son compte, et les consommateurs paieraient moins cher pour un service plus personnalisé et une plus grande possibilité de choix. Mais je n'en fais pas une bataille, parce que dans la culture de statu quo qui est la nôtre, ça créerait un « débat de société » disproportionné. Mieux vaut conserver nos énergies pour autre chose.

À VOTRE TOUR

Pire qu'être ivre

Les conducteurs qui écrivent des textos au volant devraient perdre leur permis pour plusieurs années



DANY POULIN

L'auteur est finissant au baccalauréat en traduction à l'Université Laval.

J'étais en voiture avec un copain l'autre jour, nous suivions un automobiliste dont la voiture débordait sans cesse de la voie. Je dis à mon ami que conduire saoul comme le conducteur inconscient d'en face est un geste vraiment méprisable. Il me répond que d'après lui, ce conducteur n'est pas saoul, mais bien en train d'écrire des messages textes.

Nous en avons bientôt le cœur net puisque au bout de quelques minutes, la voiture ralentit et offre en spectacle un jeune homme d'environ 30 ans ayant les yeux sur ses cuisses, une main sur le volant et l'autre posée sur ses jambes, tenant soit une boisson nécessitant bizarrement beaucoup d'attention, soit un petit gadget capable de tuer une famille entière en moins de temps qu'il n'en faut pour crier « texto ».

« Quelle est la peine pour une première offense de conduite en état d'ébriété? » ai-je demandé à mon ami. « Une amende de 600\$ au moins et perte de permis allant d'une à trois années », s'empresse-t-il de répondre. « Et quelle est la peine pour conduite en état de "textage" ? », ai-je poursuivi. « Une amende de moins de 100\$ et trois points d'inaptitude, enfin, ajoute-t-il. En assumant qu'un agent de police prendra même la peine de réprimander l'automobiliste... »

Je lui pose ensuite une question que je sais stupide, puisque la réponse y est on ne peut plus évidente: « Dis-moi, tu préférerais conduire sur une route où chacun est saoul ou sur une route où chacun texte? »

« Franchement, Dany! Tu n'y penses pas? Conduire sur une route où tout le monde texte, c'est de la folie! La personne qui conduit en état d'ébriété devrait perdre son permis sur le champ pour plusieurs années, un point c'est tout. Cela dit, malgré ses réflexes diminués, elle a sans doute les deux mains sur le volant, les deux yeux sur la route et une bonne partie de sa tête. Si un piéton a à cet instant le malheur de surgir devant cette voiture, les chances qu'il échappe à un sort tragique sont minces, mais elles sont là. Qu'arrive-t-il au piéton qui surgit soudainement en face d'une voiture dont le conducteur est en train d'écrire à un ami ce qu'il a mangé pour déjeuner? Ce pauvre passant ne verra sans doute même pas son meurtrier tenter une manœuvre de dernière seconde. »



PHOTO TOM BOLAND, ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

Les gens qui envoient des textos au volant devraient perdre leur permis de conduire pour plusieurs années, ce serait vraiment la moindre des choses.

Il y a des raisonnements si simples dans la vie qu'on se demande comment il se fait que d'autres n'arrivent pas à les suivre. Mais qu'attend-on pour rendre la loi plus sévère? Les gens qui envoient des textos au volant devraient perdre leur permis de conduire pour plusieurs années, ce serait vraiment la moindre des choses.

Eh oui, malheureusement, j'ai la triste certitude que l'élément déclencheur d'un changement dans la loi ne sera pas ce texte, mais plutôt le brassage médiatique dont feront un jour l'objet les morts insensés de deux ou trois familles, dans le même mois, des suites de collisions frontales avec

Qu'arrive-t-il au piéton qui surgit en face d'une voiture dont le conducteur est en train d'écrire à un ami ce qu'il a mangé pour déjeuner? Il ne verra même pas son meurtrier tenter une manœuvre de dernière seconde.

C'est tellement logique qu'assurément, un jour, la loi sera comme ça, n'est-ce pas? Je ne crois pas. Avant que les personnes ayant le pouvoir de faire quelque chose agissent, les voitures se conduiront toutes seules et on pourra envoyer autant de messages textes qu'on veut.

des voitures dont les conducteurs avaient les deux yeux sur les cuisses, une main sur le volant et l'autre posée sur les jambes, tenant un petit gadget capable de tuer une famille entière... en moins de temps qu'il n'en faut pour texter « Idiot! ».

La littérature... pour le plaisir du français



LUCIE LEDOUX

L'auteure est bibliothécaire et enseignante de français.

J'ai un doctorat en littérature, mais je travaille comme bibliothécaire à temps partiel dans un petit (et convivial) collège privé en campagne. Parfois, je fais aussi de la suppléance dans les classes de français. J'enseigne alors aux plus petits comment écrire et lire correctement.

Quand je vais en classe, quand je reçois des jeunes du collège en privé, ou même quand ces jeunes viennent me demander un petit coup de main pour leurs travaux de français à la bibliothèque, je fais plusieurs constats: ils n'aiment pas le français, ils ne cherchent pas dans les dictionnaires, ils ne connaissent ni Michel Tremblay ni Anne Hébert, ils citent Wikipédia dans tous leurs travaux (quand ils citent leur source). Bref, ils trouvent tout cela fatigant, harassant, lassant, inutile.

D'où vient ce ressentiment pour leur langue, leur histoire, leur culture, l'effort dans le travail? C'est la question que je me suis posée dès que j'ai commencé à fréquenter ces jeunes que je

fuyais comme la peste auparavant. Que voulez-vous, j'étais habituée avec de jeunes adultes qui étudiaient sérieusement à l'université dans le programme de littérature française...

Dans les classes de premier cycle, quand j'ai commencé à remplacer des enseignants, j'ai été stupéfaite de constater que certains jeunes ne pouvaient reconnaître un verbe d'action dans une phrase simple. Que lorsque

Pourquoi ces faces d'enterrement des jeunes devant l'apprentissage de notre langue, difficile bien sûr, mais si belle qui est la leur?

des travaux leur sont demandés, s'il y a des questions qui demandent deux réponses dans le même numéro, ils répondent à la première, mais pas à la seconde puisqu'ils ne prennent pas la peine de tout lire correctement. Qu'il y a très peu de place — sinon aucune — d'attribuée au plaisir: plaisir du français, plaisir d'apprendre, plaisir de tout remettre en question, de douter, de faire voir ses connaissances.

Pourquoi ces faces d'enterrement devant l'apprentissage de cette langue, difficile bien sûr, mais si belle, qui est la leur? Pourquoi cette attitude résignée?

Et si je leur dis qu'ils doivent douter de tout, ils s'écrient que ça n'a aucun sens! Que je suis le professeur, donc je sais... Et si je leur permets de contester (pour aiguïser leur sens critique), ils disent aussitôt que ce n'est pas la peine, puisque l'enseignant sait, ou que si c'est écrit (dans ces cahiers et manuels si bien illustrés pour eux et qu'ils remplissent tous aveuglément), c'est donc parce que c'est vrai...

Quand je suis en classe pour des remplacements, je leur parle avec passion de Montaigne et de Pascal. Ils me trouvent un peu folle. Mais c'est justement parce que je les ai lus, ces auteurs, parce que je les ai aimés, et que je les ai étudiés, ces écrivains qui ont fondé notre histoire, que ces jeunes, à travers moi, peuvent apprendre notre langue, sa beauté, sa richesse, sa folie aussi.

J'ai un doctorat en littérature, pourtant, je ne pourrai jamais devenir une enseignante au secondaire. Vous savez pourquoi? Parce que je n'ai pas suivi quatre ans de formation en pédagogie. Je n'ai qu'un doctorat en littérature française...

POUR NOUS JOINDRE La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Écrivez-nous à nouvelles@lapresse.ca

RÉDACTION 514.285.7070
commentaires@lapresse.ca

ABONNEMENT 514.285.6911 ou 1.800.361.7453
www.lapresse.ca/abonnement

PETITES ANNONCES 514.987.8363 ou 1.866.987.8363
petitesannonces@lapresse.ca

VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION? forum@lapresse.ca

DÉCÈS 514.285.6816
deces@lapresse.ca

CARRIÈRES 514.285.7320
carrieres@lapresse.ca

PUBLICITÉ 514.285.6931

Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien La Presse est publié et édité par La Presse. Bénédictine du siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier, Président et éditeur.

« Moins d'essence. Plus de puissance. Une valeur sûre. » est une comparaison entre les gammes complètes 2013 et 2012 de Chrysler Canada. L'affirmation 8 L/100 km ou moins est basée sur les estimations de consommation de carburant sur autoroute du programme *EnerGuide* 2013. Les méthodes d'essai utilisées sont celles du gouvernement du Canada. La consommation d'essence réelle de votre véhicule varie selon le groupe motopropulseur, vos habitudes de conduite et d'autres facteurs. Voyez votre concessionnaire pour des précisions supplémentaires sur le programme *EnerGuide*. Le consommateur avisé lit les petites caractéristiques : \$, A, V, * et †. Les offres de cette annonce s'appliquent à la livraison au détail des modèles neufs sélectionnés achetés entre le 1^{er} et le 28 février 2013 auprès des concessionnaires participants et peuvent être modifiées ou prolongées sans préavis. Le transport (1 595 \$) et la taxe sur le climatiseur (le cas échéant) sont compris dans le prix d'achat. Certains frais supplémentaires ne seront ajoutés au prix tout inclus des véhicules annoncés. L'immatriculation, l'assurance, les droits sur les pneus neufs (15 \$) et les taxes applicables en sus et seront exigés à la livraison. Un acompte peut être demandé. Le concessionnaire peut devoir échanger ou commander un véhicule (lorsque applicable). Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et conditions. ‡ Le prix d'achat s'applique à la Dodge Dart SE 2013 (PFDH41 + 25A) : 16 995 \$, ** Prix de vente au détail de la Dodge Dart R/T 2013 à disponibilité tardive (PFD541 + 27S) : 25 750 \$. Les modèles montrés peuvent différer légèrement des modèles qui sont commercialisés au Canada. Δ Données établies selon des méthodes d'essai approuvées par le gouvernement du Canada et basées sur le *Guide de consommation de carburant* 2013 de Ressources naturelles Canada. Cote de consommation de carburant pour le modèle Dodge Dart Aero 2013 (disponibilité tardive) avec le moteur turbo 1,4 L à transmission manuelle. Cote de 7,3 L/100 km en ville. La consommation d'essence réelle de votre véhicule varie selon le groupe motopropulseur, vos habitudes de conduite et d'autres facteurs. Voyez votre concessionnaire pour des précisions supplémentaires sur le programme *EnerGuide*. * Ram 1500 : Selon le classement 2012 des camions pleine grandeur d'*Automotive News*. Dodge Journey : Selon R. L. Polk Canada, Inc. Ventas totales aux Canada des véhicules neufs immatriculés entre mai 2008 et août 2012 pour les multiségments Chrysler. Date de début basée sur le lancement marketing en mai 2008. Jeep Grand Cherokee : Affirmation basée sur les récompenses remportées dans l'industrie automobile dans la catégorie des VUS de 1974 à 2011. Chrysler 200 : Affirmation basée sur le classement 2013 des berlines intermédiaires de série de *Ward's*. Dodge Dart : Selon la catégorie de *Ward's* des berlines intermédiaires de série de *Ward's*. Dodge Dart : Selon la catégorie de *Ward's* des berlines intermédiaires de série de *Ward's*. Selon le Programme d'évaluation des nouvelles voitures utilisées par l'organisme américain National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) (www.safercar.gov). * Caractéristiques livrables sur certains modèles. † Tigershark est une marque de commerce de Chrysler Group LLC. ‡ Le logo SiriusXM est une marque de commerce de Chrysler Group LLC. † Le logo SiriusXM est une marque de commerce enregistrée de SiriusXM Satellite Radio Inc. ‡ Jeep est une marque déposée de Chrysler Group LLC et utilisée sous licence. † Coop publicitaire des concessionnaires Chrysler • Jeep, † Dodge • RAM

L'ÉVÉNEMENT

PREUVES À L'APPUI



Dodge Dart R/T 2013 montrée**

LA TOUTE NOUVELLE **DODGE DART**

« QUAND ALFA ROMEO SE MÉTAMORPHOSE EN DODGE. »

- ÉRIC LEFRANÇOIS, LA PRESSE

DODGE DART
LA VOITURE
LA PLUS ÉVOLUÉE
DE SA CATÉGORIE
SUR LE PLAN
TECHNOLOGIQUE°

CONSOMMATION DE CARBURANT AUSSI
BASSE QUE 4,8 L/100 KM SUR ROUTE

MODÈLE DODGE DART AERO†



RAM 1500
LE PICK-UP
PLEINE GRANDEUR
LE PLUS
ÉCOÉNERGÉTIQUE
AU PAYS°



« MEILLEUR CHOIX
SÉCURITÉ » SELON L'IIHS



COTE DE SÉCURITÉ 5 ÉTOILES
DE LA NHTSA AUX ESSAIS DE
COLLISION LATÉRALE ET FRONTALE†



DODGE DART SE 2013

PRIX DE DÉPART:

15 400 \$

+ 1595 \$ FRAIS DE TRANSPORT

PRIX TOUT INCLUS À PARTIR DE:

16 995 \$†

- Moteur Tigershark^{MC}
4 cylindres de 2 L à 160 ch
- L'habitacle le plus spacieux de sa catégorie^V
- Glaces, verrouillage et rétroviseurs à commande électrique
- Télédéverrouillage
- Phares projecteurs
- 10 sacs gonflables, 4 freins ABS à disque
- Système électronique d'antidérapage

LA DODGE DART 2013, C'EST AUSSI PLUS DE 100 000 FAÇONS DE LA PERSONNALISER*:

- 3 choix de moteurs, 3 choix de transmissions, 12 choix de couleurs, 5 niveaux de finition et 7 choix de roues disponibles
- Centre multimédia à écran tactile de 8,4 pouces disponible, exclusif à sa catégorie^V
- Roues de 18 pouces, volant chauffant, caméra de recul, démarrage sans clé Enter 'n Go^{MC}, phares à haute intensité et tuyau d'échappement sport double disponibles

CHRYSLER 200
LA BERLINE
INTERMÉDIAIRE
LA PLUS
ABORDABLE
AU PAYS°

JEEP GRAND CHEROKEE
LE VUS LE PLUS
RÉCOMPENSÉ
DE L'HISTOIRE°

DODGE GRAND CARAVAN
LA MINI-FOURGONNETTE
LA PLUS CHOISIE
AU QUÉBEC DEPUIS
PLUS DE 29 ANS

DODGE JOURNEY
LE MULTISÉMENT
LE PLUS VENDU
AU PAYS°

PASSEZ CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER | JEEP^{MD} | DODGE | RAM DU QUÉBEC

www.dodge.ca/offres

MOINS D'ESSENCE. PLUS DE PUISSANCE. UNE VALEUR SÛRE.
17 MODÈLES QUI CONSOMMENT 8 L/100 KM (35 MPG) OU MOINS.



RAM



SCANNER
ICI POUR
PLUS
D'OFFRES

